

بنك الجزائر

BANK OF ALGERIA

***BULLETIN STATISTIQUE
TRIMESTRIEL***



بنك الجزائر

BANK OF ALGERIA

***BULLETIN STATISTIQUE
TRIMESTRIEL***



Statistiques Monétaires et Financières :

1 - BANQUE D'ALGÉRIE

1.1	Situation de la Banque d'Algérie	1
1.2	Situation détaillée de la Banque d'Algérie	2

2 - BANQUES DE DÉPÔTS

2.1	Situation des banques de dépôts	3
2.2	Situation détaillée des banques de dépôts	4

3 - SITUATION MONÉTAIRE

3.1	Situation monétaire	5
3.2	Répartition des crédits à l'économie par maturité	7
3.3	Répartition des crédits à l'économie par secteur	8
3.4	Structure des dépôts	9

4 - BALANCE DES PAIEMENTS

4.1	Balance des paiements	10
-----	-----------------------	----

5 - DETTE EXTERIEURE

5.1	Encours et structure de la dette extérieure	11
-----	---	----

6 - MARCHÉ MONÉTAIRE ET FINANCIER

6.1	Principaux taux sur le marché	
	1. OPÉRATIONS BANQUE D'ALGÉRIE	12
	2. MARCHÉ INTERBANCAIRE	12
	3. TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE	13
6.2	Taux de réescompte de la Banque d'Algérie	14

7 - TAUX DE CHANGE

7.1	Taux de change bilatéraux (Valeurs moyennes)	15
7.2	Taux de change bilatéraux (Valeurs fin de période)	16
7.3	Taux de change internationaux	17

Statistiques du Secteur Réel

8 - EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

8.1	Exportation des hydrocarbures	21
8.2	Composition des importations et des exportations	22

9 - SECTEUR RÉEL

9.1	Répartition sectorielle du PIB aux prix courants	23
-----	--	----

10 - PRIX

10.1	Indice des Prix à la consommation (Base 1989)	24
10.2	Inflation	24

Statistiques	Méthodologie d'Élaboration des Statistiques Monétaires	26
---------------------	---	-----------

Statistiques	Méthodologie d'Élaboration des Statistiques de la Balance des Paiements	36
---------------------	--	-----------

Statistiques	GLOSSAIRE	44
---------------------	------------------	-----------

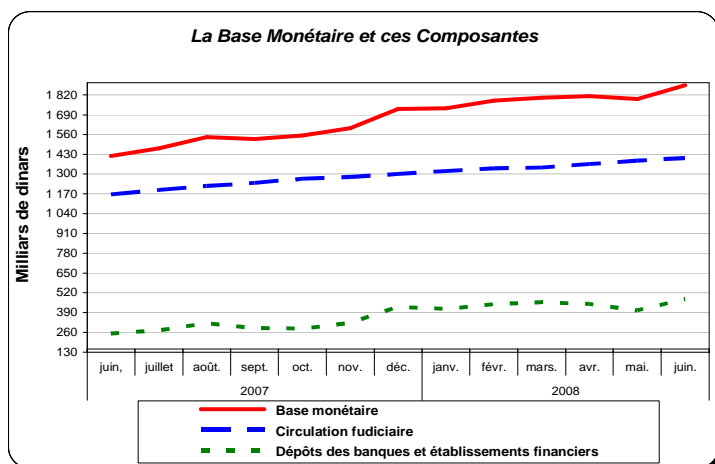
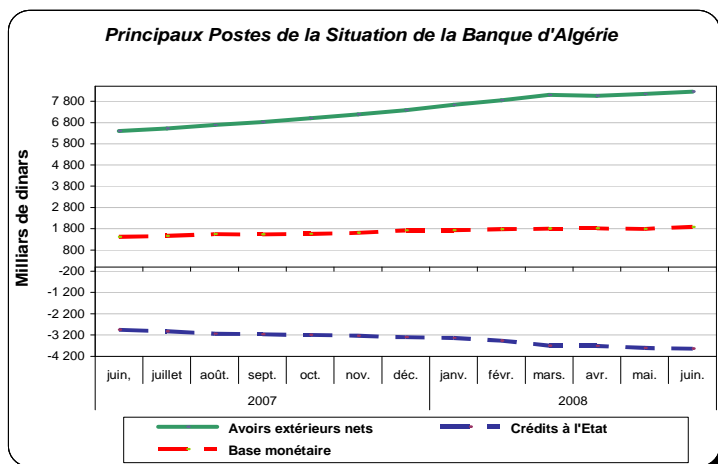
G 1.1	Principaux postes de la situation de la Banque d'Algérie	1
G 2.1	Principaux postes de la situation des banques de dépôts	3
G 3.1	Indicateurs monétaires	5
G 3.2	Répartition des crédits à l'économie par maturité	7
G 3.3	Répartition des crédits à l'économie par secteur	8
G 3.4	Structure des dépôts	9
G 5.1	Encours de la dette extérieure	11
G 6.2	Taux de réescompte	14
G 7.1&2	Taux de change commerciaux	19
G 7.3	Taux de change internationaux	19
G 8.2	Evolution des importations et des exportations	22
G 9.1	PIB au prix courant	23
G 10.1	Indices des prix à la consommation	25
G 10.2	Inflation	25

1.1 Situation de la Banque d'Algérie (Valeurs en milliards de Dinars)

	Avoirs extérieurs nets	Crédits à l'Etat	Crédits aux banques	Autres crédits	Base monétaire	Dépôts des banques et établissements financiers		Autres postes nets
						Circulation fiduciaire	Dépôts des banques et établissements financiers	
2001	1 313,6	(-) 276,3	-	0,7	777,8	584,5	193,4 (-)	260,2
2002	1 742,7	(-) 304,8	-	0,8	846,7	673,7	172,9 (-)	592,1
2003	2 325,9	(-) 464,1	-	0,7	1 152,3	787,7	364,6 (-)	710,3
2004	3 109,1	(-) 915,8	-	0,6	1 160,1	882,5	277,6 (-)	1 033,8
2005	4 151,5	(-) 1 986,5	-	0,8	1 163,3	930,3	233,1 (-)	1 002,5
2006 déc.	5 526,4	(-) 2 510,7	-	1,3	1 335,3	1 092,1	243,2 (-)	1 668,1
2007 juin.	6 392,8	(-) 2 944,4	-	1,4	1 418,2	1 166,1	252,2 (-)	2 031,6
juillet	6 514,3	(-) 3 018,7	-	1,4	1 469,0	1 196,0	273,0 (-)	2 028,0
août.	6 677,7	(-) 3 134,7	-	1,4	1 542,8	1 222,6	320,2 (-)	2 001,6
sept.	6 820,9	(-) 3 162,7	-	1,3	1 530,9	1 242,2	288,8 (-)	2 128,6
oct.	6 988,5	(-) 3 193,3	-	1,5	1 554,4	1 269,0	285,3 (-)	2 242,3
nov.	7 178,3	(-) 3 230,7	-	1,5	1 603,0	1 280,9	322,1 (-)	2 346,0
déc.	7 382,9	(-) 3 294,9	-	1,5	1 729,0	1 301,3	427,7 (-)	2 360,5
2008 janv.	7 623,5	(-) 3 340,7	-	1,5	1 733,8	1 320,5	413,4 (-)	2 550,5
févr.	7 850,4	(-) 3 465,1	-	1,5	1 783,4	1 338,4	445,1 (-)	2 603,4
mars.	8 086,8	(-) 3 702,9	-	1,5	1 801,4	1 344,0	457,5 (-)	2 584,0
avr.	8 057,6	(-) 3 713,9	-	1,5	1 812,9	1 365,6	447,3 (-)	2 532,3
mai.	8 142,6	(-) 3 807,9	-	1,5	1 793,8	1 389,6	404,2 (-)	2 542,4
juin.	8 258,0	(-) 3 842,8	-	1,5	1 883,8	1 404,7	479,1 (-)	2 532,9
(Variation mensuelle en milliards de dinars)								
2006 déc.	168,3	(-) 2,3	-	-	27,7	21,7	5,9	(-) 124,7
2007 juin.	92,4	(-) 94,0	-	-	34,1	12,3	21,8	35,7
juillet	121,5	(-) 74,3	-	-	50,8	29,9	20,8	3,6
août.	163,4	(-) 116,0	-	-	73,8	26,6	47,2	26,4
sept.	143,2	(-) 28,0	-	-	(-) 11,9	19,6	(-) 31,4	(-) 127,0
oct.	167,7	(-) 30,6	-	0,1	23,5	26,9	(-) 3,4	(-) 113,8
nov.	189,7	(-) 37,5	-	-	48,6	11,9	36,8	(-) 103,6
déc.	204,7	(-) 64,1	-	-	126,0	20,4	105,6	(-) 14,6
2008 janv.	240,6	(-) 45,8	-	-	4,8	19,1	(-) 14,3	(-) 189,9
févr.	226,9	(-) 124,4	-	-	49,6	17,9	31,7	(-) 52,9
mars.	236,4	(-) 237,8	-	-	18,0	5,6	12,4	19,4
avr.	(-) 29,3	(-) 11,0	-	-	11,4	21,6	(-) 10,2	51,7
mai.	85,0	(-) 94,0	-	-	(-) 19,1	24,0	(-) 43,1	(-) 10,1
juin.	115,4	(-) 34,8	-	-	90,1	15,1	74,9	9,5
(Variation mensuelle en %)								
2006 déc.	3,14%	0,09%	-	-0,47%	2,12%	2,03%	2,50%	8,08%
2007 juin.	1,47%	3,30%	-	0,37%	2,46%	1,07%	9,46%	-1,73%
juillet	1,90%	2,52%	-	-0,07%	3,58%	2,56%	8,25%	-0,18%
août.	2,51%	3,84%	-	-1,02%	5,02%	2,22%	17,29%	-1,30%
sept.	2,14%	0,89%	-	-1,03%	-0,77%	1,60%	-9,82%	6,35%
oct.	2,46%	0,97%	-	9,31%	1,53%	2,16%	-1,19%	5,35%
nov.	2,72%	1,17%	-	1,77%	3,13%	0,94%	12,88%	4,62%
déc.	2,85%	1,99%	-	-0,47%	7,86%	1,59%	32,78%	0,62%
2008 janv.	3,26%	1,39%	-	-2,15%	0,28%	1,47%	-3,34%	8,05%
févr.	2,98%	3,72%	-	0,28%	2,86%	1,36%	7,66%	2,07%
mars.	3,01%	6,86%	-	1,58%	1,01%	0,42%	2,79%	-0,74%
avr.	-0,36%	0,30%	-	-1,62%	0,63%	1,61%	-2,22%	-2,00%
mai.	1,05%	2,53%	-	1,65%	-1,05%	1,76%	-9,64%	0,40%
juin.	1,42%	0,91%	-	-1,55%	5,02%	1,09%	18,54%	-0,38%

* A partir de janvier 2007, la base monétaire comprend les dépôts des institutions non bancaires

G 1.1 Principaux postes de la situation de la Banque d'Algérie



1.2 Situation détaillée de la Banque d'Algérie

(Valeurs en milliards de Dinars)

1. ACTIF

	TOTAL ACTIF	Avoirs Extérieurs					Créances sur l'Etat			Créances sur les BCM* et les AIB**	Autres créances	Autres Postes de l'Actif
		Position de réserves	Or	Accord de paiements internationaux	DTS	Avoirs à l'étranger	Avances au Trésor	Dépôts au CCP	Autres			
2001	1 856,9	8,3	1,1	0,7	0,9	1 434,8	139,1	2,9	2,7	0,0	0,7	265,6
2002	2 269,4	9,2	1,1	0,8	1,1	1 856,3	131,8	1,2	0,8	0,0	0,8	266,4
2003	2 840,6	9,2	1,1	0,8	4,1	2 404,4	124,5	17,5	0,0	0,0	0,7	278,3
2004	3 534,4	9,6	1,1	1,4	0,1	3 161,0	117,2	2,9	2,0	0,0	0,6	238,4
2005	4 520,7	8,9	1,1	1,7	0,3	4 159,8	109,4	5,7	3,0	0,0	0,8	229,9
2006	6 556,6	9,1	1,1	0,3	0,3	5 559,5	729,2	3,2	1,3	0,0	1,3	251,1
2007	7 483,8	9,0	1,1	0,3	0,2	6 412,5	664,2	1,9	0,8	0,0	1,4	392,4
juil.	7 618,5	8,9	1,1	0,3	0,2	6 536,3	608,0	2,1	0,0	0,0	1,4	460,2
août.	7 809,9	8,9	1,1	0,3	0,1	6 699,9	608,0	2,7	0,0	0,0	1,4	487,5
sept.	8 000,0	9,0	1,1	0,3	0,1	6 844,9	608,0	2,7	0,0	0,0	1,3	532,6
oct.	8 209,1	9,0	1,1	0,3	0,3	7 013,0	608,0	2,6	3,2	0,0	1,5	570,2
nov.	7 869,6	9,0	1,1	0,3	0,2	7 202,9	0,0	2,9	0,3	0,0	1,5	651,3
déc.	7 711,5	9,0	1,1	0,3	0,2	7 410,3	0,0	3,0	2,1	0,0	1,5	284,0
2008	7 952,0	9,0	1,1	0,3	0,2	7 638,6	0,0	2,8	0,0	0,0	1,5	298,4
févr.	8 200,7	9,1	1,1	0,3	0,1	7 866,2	0,0	2,3	0,1	0,0	1,5	320,1
mars.	8 514,6	9,1	1,1	0,3	0,1	8 103,3	0,0	2,4	8,5	0,0	1,5	388,1
avr.	8 730,2	8,8	1,1	0,3	0,1	8 083,8	0,0	2,5	0,0	0,0	1,5	632,0
mai.	8 937,9	8,7	1,1	0,3	0,1	8 169,7	0,0	2,3	0,0	0,0	1,5	754,2
juin.	9 144,1	8,6	1,1	0,3	0,1	8 288,0	0,0	2,1	4,0	0,0	1,5	838,4

2. PASSIF

	TOTAL PASSIF	Base Monétaire			Engagements Extérieurs			Dépôts de l'Etat			Autres Dépôts	Autres Postes du Passif
		Billets et monnaies en circulation	Dépôts BCM* à la BA	Dépôts des autres sociétés financières**	Emprunts à CT	Accord de paiements internationaux	Recours aux crédits FMI	Trésor Public (Cpt corant)	Ministères	Autres Dépôts de l'Etat		
2001	1 856,9	584,5	191,6	1,7	14,1	0,1	118,1	414,1	0,5	6,4	1,6	524,13
2002	2 269,4	673,7	168,7	4,3	19,7	0,1	106,0	430,6	0,5	7,4	5,2	853,27
2003	2 840,6	787,7	361,2	3,4	21,4	0,6	71,7	591,5	0,9	13,7	9,6	978,96
2004	3 534,4	882,5	273,0	4,6	17,1	0,3	46,7	1 029,3	1,9	6,7	0,5	1 271,82
2005	4 520,7	930,3	232,3	0,8	20,1	0,3	0,0	2 082,2	5,3	17,1	15,4	1 217,05
2006	6 556,6	1 092,1	240,2	3,0	43,6	0,5	0,0	3 222,6	0,7	21,2	19,8	1 912,90
2007	7 483,8	1 166,1	242,4	9,7	29,6	0,7	0,0	3 598,0	0,5	12,8	24,6	2 399,3
juil.	7 618,5	1 196,0	260,1	12,8	31,9	0,7	0,0	3 614,7	0,5	13,5	27,6	2 460,5
août.	7 809,9	1 222,6	309,0	11,2	32,2	0,5	0,0	3 734,9	0,5	9,9	16,7	2 472,4
sept.	8 000,0	1 242,2	278,7	10,1	34,1	0,5	0,0	3 762,2	1,0	10,1	31,0	2 630,2
oct.	8 209,1	1 269,0	276,9	8,4	34,2	1,0	0,0	3 800,9	0,9	5,2	15,2	2 797,3
nov.	7 869,6	1 280,9	313,4	8,7	34,9	0,4	0,0	3 226,2	0,9	6,8	11,8	2 985,5
déc.	7 711,5	1 301,3	418,1	9,6	37,4	0,6	0,0	3 295,2	0,9	3,9	16,9	2 627,6
2008	7 952,0	1 320,5	398,5	14,9	24,9	0,9	0,0	3 329,8	0,9	12,7	16,6	2 832,3
févr.	8 200,7	1 338,4	433,5	11,6	25,8	0,6	0,0	3 453,5	1,1	13,1	7,4	2 915,8
mars.	8 514,6	1 344,0	446,8	10,7	26,3	0,9	0,0	3 705,5	1,0	7,3	7,9	2 964,2
avr.	8 730,2	1 365,6	433,1	14,2	35,7	0,9	0,0	3 704,1	1,3	11,0	13,6	3 150,7
mai.	8 937,9	1 389,6	390,6	13,6	37,1	0,6	0,0	3 794,0	1,0	15,2	5,9	3 290,2
juin.	9 144,1	1 404,7	466,1	13,1	39,6	0,5	0,0	3 824,0	2,6	22,3	13,8	3 357,4

(Variation mensuelle en %)

1. ACTIF

2006	déc.	-1,4%	-0,1%	0,0%	-0,8%	-0,1%	3,1%	-	9,4%	-	-	-0,5%	-51,2%
2007	juin.	1,9%	-0,7%	0,0%	-0,6%	-0,6%	1,5%	-	-10,8%	-	-	0,4%	11,8%
	juil.	1,8%	-0,9%	-2,4%	-1,9%	-2,4%	1,5%	-8,5%	11,0%	-100,0%	-	-0,1%	17,3%
	août.	2,5%	-0,1%	0,0%	-1,6%	-51,8%	2,5%	-	29,4%	-	-	-1,0%	5,9%
	sept.	2,4%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	2,2%	-	-0,7%	-	-	-1,0%	9,3%
	oct.	2,6%	0,4%	-1,2%	0,3%	261,7%	2,5%	-	-3,4%	-	-	9,3%	7,1%
	nov.	-4,1%	0,4%	0,0%	0,7%	-27,6%	2,7%	-100,0%	12,1%	-90,9%	-	1,8%	14,2%
	déc.	-2,0%	-0,5%	0,0%	-2,0%	-0,5%	2,9%	-	4,5%	610,7%	-	-0,5%	-56,4%
2008	janv.	3,1%	0,6%	3,5%	-0,7%	0,5%	3,1%	-	-6,1%	-100,0%	-	-2,2%	5,1%
	févr.	3,1%	0,1%	0,0%	-0,7%	-34,0%	3,0%	-	-20,6%	-	-	0,3%	7,3%
	mars.	3,8%	0,9%	0,0%	0,7%	3,0%	3,0%	-	7,6%	16631,4%	-	1,6%	21,2%
	avr.	2,5%	-3,5%	0,0%	2,0%	-3,3%	-0,2%	-	1,3%	-100,0%	-	-1,6%	62,8%
	mai.	2,4%	-1,7%	0,1%	3,7%	-40,2%	1,1%	-	-5,0%	-	-	1,6%	19,3%
	juin.	2,3%	-0,8%	0,0%	-2,3%	-0,8%	1,4%	-	-8,9%	-	-	-1,5%	11,2%

2. PASSIF

2006	déc.	-1,4%	2,0%	1,4%	1014,6%	3,0%	-30,0%	-	-0,2%	21,1%	76,1%	-3,7%	-6,1%
2007	juin.	1,9%	1,1%	10,6%	519,8%	9,1%	-9,1%	-	2,8%	-3,4%	-17,1%	-7,5%	-0,1%
	juil.	1,8%	2,6%	7,3%	31,8%	7,6%	8,3%	-	0,5%	1,3%	5,0%	12,2%	2,6%
	août.	2,5%	2,2%	18,8%	-12,5%	-33,5%	-	-	3,3%	-4,4%	-26,8%	-39,4%	0,5%
	sept.	2,4%	1,6%	-9,8%	-10,0%	6,0%	-2,9%	-	0,7%	92,1%	2,7%	85,0%	6,4%
	oct.	2,6%	2,2%	-0,6%	-16,6%	0,2%	123,9%	-	1,0%	-10,3%	-48,9%	-50,9%	6,4%
	nov.	-4,1%	0,9%	13,2%	2,9%	2,0%	-57,6%	-	-15,1%	-	31,5%	-22,3%	6,7%
	déc.	-2,0%	1,6%	33,4%	10,9%	7,3%	39,5%	-	2,1%	-2,0%	-43,3%	43,2%	-12,0%
2008	janv.	3,1%	1,5%	-4,7%	54,8%	-33,4%	47,6%	-	1,1%	7,1%	229,6%	-2,0%	7,8%
	févr.	3,1%	1,4%	8,8%	-22,3%	3,4%	-29,0%	-	3,7%	17,5%	3,0%	-55,2%	2,9%
	mars.	3,8%	0,4%	3,1%	-7,7%	2,0%	40,3%	-	7,3%	-7,5%	-44,4%	6,8%	1,7%
	avr.	2,5%	1,6%	-3,1%	32,8%	35,9%	-4,8%	-	0,0%	23,6%	51,3%	71,4%	6,3%
	mai.	2,4%	1,8%	-9,8%	-4,0%	3,7%	-25,8%	-	2,4%	-18,9%	38,0%	-56,3%	4,4%
	juin.	2,3%	1,1%	19,3%	-4,0%	6,8%	-14,2%	-	0,8%	151,7%	46,5%	132,9%	2,0%

* Banques Créatrices de Monnaie

** Comprend autres institutions bancaires et les sociétés d'assurances à partir de juin 2007

2.1 Situation des banques de dépôts

(Valeurs en milliards de Dinars - Fin de période)

	2007			2008					
	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin*
RÉSERVES	299,3	351,1	444,6	418,4	449,9	462,8	458,0	401,5	488,5
AVOIRS EXTÉRIEURS	98,5	103,7	107,7	108,0	116,6	117,5	120,0	122,0	129,2
CRÉANCES SUR L'ETAT	977,8	977,0	941,2	942,6	918,4	917,2	924,0	888,4	862,9
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC	941,6	956,3	989,3	959,2	1 003,5	1 030,4	1 030,7	1 039,9	1 043,0
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVE	1 185,7	1 198,8	1 214,5	1 220,6	1 234,2	1 235,3	1 258,1	1 256,7	1 279,2
DÉPÔTS A VUE	2 290,1	2 503,2	2 560,8	2 656,8	2 724,5	2 699,9	2 793,4	2 863,1	2 933,8
DÉPÔTS A TERME	1 787,4	1 759,8	1 761,0	1 799,8	1 839,6	1 860,7	1 882,8	1 880,4	1 869,3
DÉPÔTS PRÉALABLES A L'IMPORTATION	149,0	183,5	195,5	184,6	206,8	227,8	240,2	270,5	278,2
ENGAGEMENTS A COURT TERME	83,3	84,3	75,1	89,5	87,0	93,5	89,8	85,7	96,8
ENGAGEMENTS A MOYEN ET LG TERME	16,6	16,7	14,7	15,5	15,3	15,0	13,4	13,1	12,9
DÉPÔTS DE L'ETAT	174,0	207,9	218,2	257,7	284,5	265,1	297,8	315,9	311,5
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	27,5	23,9	28,9	28,1	27,4	29,1	29,7	28,2	27,3
CRÉDITS DE LA BANQUE D'ALGÉRIE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES POSTES NETS	(-) 898,3	(-) 1 192,4	(-) 1 156,9	(-) 1 383,2	(-) 1 462,5	(-) 1 427,8	(-) 1 556,3	(-) 1 748,3	(-) 1 726,9

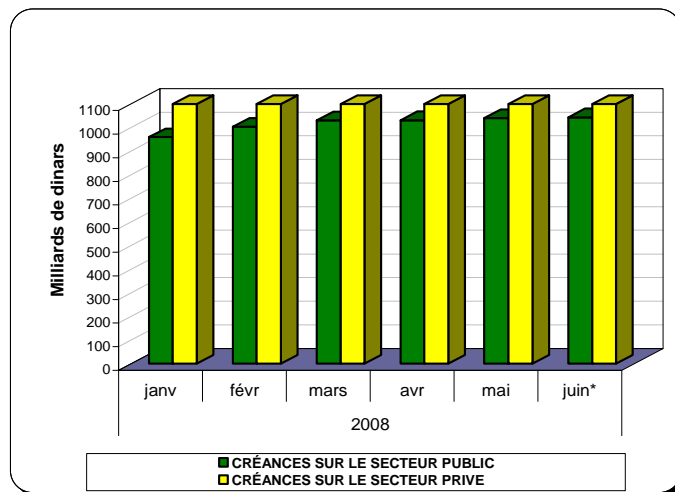
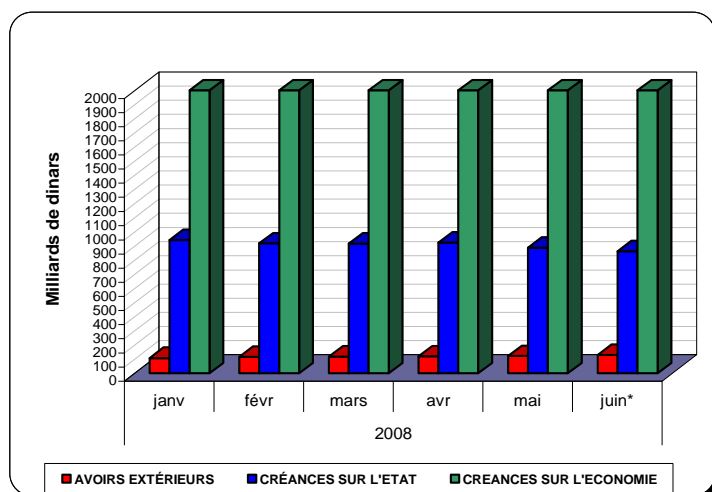
(Variation annuelle en %)

RÉSERVES	-3,58%	17,31%	26,63%	-5,90%	7,55%	2,85%	-1,02%	-12,34%	21,67%
AVOIRS EXTÉRIEURS	-3,43%	5,28%	3,86%	0,32%	7,92%	0,81%	2,10%	1,64%	5,94%
CRÉANCES SUR L'ETAT	0,35%	-0,08%	-3,66%	0,15%	-2,57%	-0,13%	0,73%	-3,85%	-2,87%
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC	2,71%	1,56%	3,45%	-3,04%	4,62%	2,68%	0,03%	0,89%	0,30%
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVE	2,75%	1,10%	1,31%	0,50%	1,11%	0,09%	1,85%	-0,11%	1,79%
DÉPÔTS A VUE	1,00%	9,31%	2,30%	3,75%	2,55%	-0,90%	3,46%	2,50%	2,47%
DÉPÔTS A TERME	1,52%	-1,54%	0,07%	2,20%	2,21%	1,15%	1,19%	-0,13%	-0,59%
DONT DÉPÔTS PRÉALABLES A L'IMPORTATION	5,52%	23,15%	6,54%	-5,59%	12,06%	10,14%	5,42%	12,62%	2,84%
ENGAGEMENTS A COURT TERME	13,95%	1,20%	-10,91%	19,21%	-2,83%	7,45%	-3,96%	-4,55%	12,97%
ENGAGEMENTS A MOYEN ET LG TERME	-5,68%	0,60%	-11,98%	5,40%	-0,98%	-2,25%	-10,45%	-2,56%	-1,65%
DÉPÔTS DE L'ETAT	1,69%	19,48%	4,95%	18,10%	10,39%	-6,81%	12,34%	6,06%	-1,40%
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	-0,36%	-13,09%	20,92%	-2,74%	-2,59%	6,27%	1,91%	-4,91%	-3,14%
CRÉDITS DE LA BANQUE D'ALGÉRIE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AUTRES POSTES NETS	4,02%	32,74%	-2,98%	19,56%	5,73%	-2,37%	8,99%	12,34%	-1,23%

A partir de janvier 2007, les dépôts préalables à l'importation ne sont pas inclus dans les dépôts à terme.

(*) : Situation provisoire

G 2.1 Principaux postes de la situation des banques de dépôts



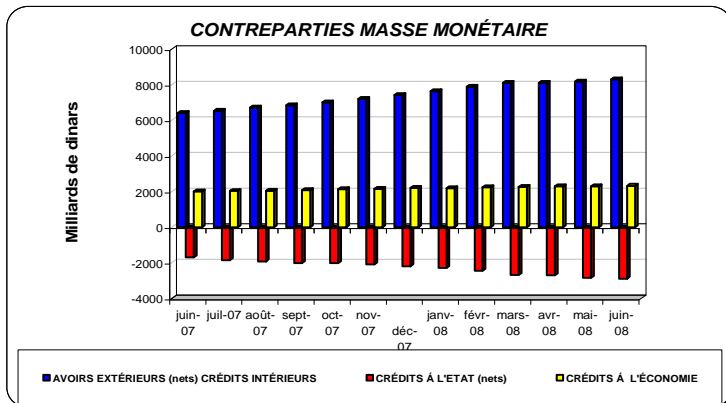
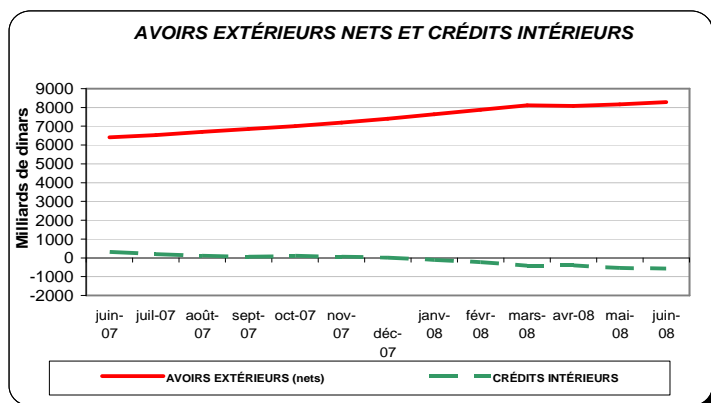
3.1 Situation monétaire

(Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	AVOIRS EXTÉRIEURS (nets)			CRÉDITS INTÉRIEURS								
		Banque centrale		Banques commerciales	CRÉDITS À L'ÉTAT (nets)				CRÉDITS À L'ÉCONOMIE			
					Banque centrale	Banques commerciales	Autres crédits	Banque centrale	Banques commerciales			
2001		1 310,7	1 313,6	-2,8	1 648,2	569,7	-276,3	739,6	106,4	1 078,4	0,7	1 077,7
2002		1 755,7	1 742,7	13,0	1 845,5	578,7	-304,8	774,0	109,5	1 266,8	0,8	1 266,0
2003		2 342,7	2 325,9	16,7	1 803,6	423,4	-464,1	757,4	130,1	1 380,2	0,7	1 379,5
2004		3 119,2	3 109,1	10,1	1 514,4	-20,6	-915,8	736,9	158,3	1 535,0	0,6	1 534,4
2005		4 179,7	4 151,5	28,2	846,6	-933,2	-1986,5	777,3	276,1	1 779,8	0,8	1 778,9
2006	déc.	5 515,0	5 526,4	-11,3	601,4	-1304,0	-2510,7	870,8	335,8	1 905,4	1,3	1 904,1
2007	juin.	6 419,4	6 392,8	26,6	324,0	-1686,2	-2944,4	884,4	373,8	2 010,2	1,4	2 008,8
	juil.	6 531,4	6 514,3	17,1	195,6	-1844,6	-3018,7	812,2	361,9	2 040,2	1,4	2 038,9
	août.	6 711,7	6 677,7	34,0	117,4	-1924,0	-3134,7	840,5	370,2	2 041,3	1,4	2 040,0
	sept.	6 849,8	6 820,9	28,9	63,7	-2008,4	-3162,7	803,2	351,0	2 072,2	1,3	2 070,8
	oct.	7 003,8	6 988,5	15,2	102,7	-2025,9	-3193,3	803,8	363,5	2 128,7	1,5	2 127,2
	nov.	7 197,9	7 178,3	19,5	66,9	-2089,7	-3230,7	769,1	372,0	2 156,6	1,5	2 155,1
	déc.	7 415,5	7 382,9	32,6	12,1	-2193,2	-3294,9	723,1	378,7	2 205,2	1,5	2 203,8
2008	janv.	7 642,0	7 623,5	18,5	-103,1	-2284,4	-3340,7	684,9	371,4	2 181,3	1,5	2 179,9
	févr.	7 880,0	7 850,4	29,6	-217,1	-2456,3	-3465,1	633,9	374,9	2 239,2	1,5	2 237,7
	mars.	8 110,9	8 086,8	24,1	-411,8	-2679,1	-3702,9	652,1	371,7	2 267,2	1,5	2 265,8
	avr.	8 087,8	8 057,6	30,2	-401,0	-2691,3	-3713,9	626,1	396,5	2 290,3	1,5	2 288,8
	mai.	8 178,4	8 142,2	36,3	-542,5	-2840,5	-3807,9	572,5	394,9	2 298,1	1,5	2 296,6
	juin(*)	8 290,4	8 258,0	32,4	-565,7	-2889,4	-3842,8	551,5	401,9	2 323,7	1,5	2 322,3
(Variation mensuelle en milliards de dinars)												
2006	déc.	133,8	168,3	-34,4	24,6	-1,3	-2,3	-21,5	22,4	25,9	0,0	25,9
2007	juin.	72,4	92,4	-20,0	-66,8	-85,5	-94,0	15,3	-6,8	18,8	0,0	18,7
	juil.	112,0	121,5	-9,5	-128,4	-158,4	-74,3	-72,2	-11,9	30,0	0,0	30,1
	août.	180,3	163,4	16,9	-78,2	-79,4	-116,0	28,3	8,3	1,1	0,0	1,1
	sept.	138,1	143,2	-5,1	-53,7	-84,4	-28,0	-37,3	-19,2	30,9	-0,1	30,8
	oct.	154,0	167,6	-13,7	39,0	-17,5	-30,6	0,6	12,5	56,5	0,2	56,4
	nov.	194,1	189,8	4,3	-35,8	-63,8	-37,4	-34,7	8,5	27,9	0,0	27,9
	déc.	217,6	204,6	13,1	-54,8	-103,5	-64,2	-46,0	6,7	48,6	0,0	48,7
2008	janv.	226,5	240,6	-14,1	-115,2	-91,2	-45,8	-38,2	-7,3	-23,9	0,0	-23,9
	févr.	238,0	226,9	11,1	-114,1	-171,9	-124,4	-51,0	3,5	57,8	0,0	57,8
	mars.	230,9	236,4	-5,5	-194,7	-222,8	-237,8	18,2	-3,2	28,1	0,0	28,0
	avr.	-23,1	-29,3	6,2	10,8	-12,2	-11,0	-26,0	24,8	23,0	0,0	23,1
	mai.	90,6	84,6	6,0	-141,4	-149,2	-94,0	-53,6	-1,6	7,8	0,0	7,8
	juin(*)	111,9	115,8	-3,9	-23,3	-48,9	-34,8	-21,1	7,0	25,6	0,0	25,7
(Variation mensuelle en %)												
2006	déc.	2,5	3,14	-148,87	4,26	0,10	0,09	-2,41	7,16	1,38	-0,49	1,38
2007	juin.	1,1	1,47	-42,92	-17,09	5,34	3,30	1,76	-1,79	0,94	0,00	0,94
	juil.	1,7	1,90	-35,71	-39,63	9,39	2,52	-8,16	-3,18	1,49	0,00	1,50
	août.	2,8	2,51	98,83	-39,98	4,30	3,84	3,48	2,29	0,05	0,00	0,05
	sept.	2,1	2,14	-15,00	-45,74	4,39	0,89	-4,44	-5,19	1,51	-7,14	1,51
	oct.	2,2	2,46	-47,40	61,22	0,87	0,97	0,07	3,56	2,73	15,38	2,72
	nov.	2,8	2,72	28,29	-34,86	3,15	1,17	-4,32	2,34	1,31	0,00	1,31
	déc.	3,0	2,9	67,2	-81,9	5,0	2,0	-6,0	1,8	2,3	0,0	2,3
2008	janv.	3,1	3,3	-43,2	-951,9	4,2	1,4	-5,3	-1,9	-1,1	-3,0	-1,1
	févr.	3,1	3,0	59,9	110,7	7,5	3,7	-7,4	0,9	2,7	0,2	2,7
	mars.	2,9	3,0	-18,7	89,7	9,1	6,9	2,9	-0,8	1,3	1,6	1,3
	avr.	-0,3	-0,4	25,6	-2,6	0,5	0,3	-4,0	6,7	1,0	-1,6	1,0
	mai.	1,1	1,0	20,0	35,3	5,5	2,5	-8,6	-0,4	0,3	1,6	0,3
	juin(*)	1,4	1,4	-10,7	4,3	1,7	0,9	-3,7	1,8	1,1	-1,5	1,1

(*) : Situation provisoire

G 3.1 Indicateurs monétaires



3.1 Situation monétaire (Suite)

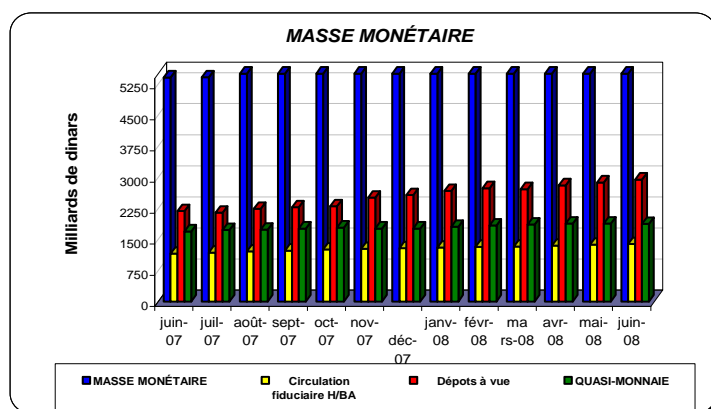
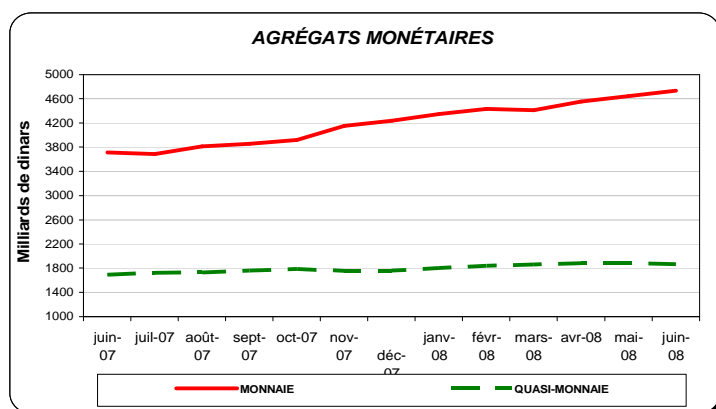
(Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	MASSE MONÉTAIRE						FONDS DE PRÊTS DE L'ÉTAT	ENGAGS EXTS A MOYEN & LONG TERME	AUTRES POSTES (nets)		
	MONNAIE	Circulation fiduciaire H/BA		Dépôts à vue	Dépôts auprès du Trésor	Dépôts auprès des CCP				QUASI-MONNAIE	Dont Dépôts préalable à l'importation (*)
2001	2 473,5	1238,5	577,2	554,9	9,4	97,0	1 235,0	73,8	12,7	24,5	448,2
2002	2 901,5	1416,3	664,7	642,2	8,8	100,6	1 485,2	74,1	36,2	36,6	626,8
2003	3 354,4	1630,4	781,3	718,9	12,9	117,2	1 724,0	68,0	59,7	41,9	690,2
2004	3 738,0	2160,6	874,3	1 127,9	38,0	120,3	1 577,5	98,8	49,0	49,6	796,9
2005	4 157,6	2421,4	921,0	1 224,4	131,2	144,8	1 736,2	103,3	54,6	20,6	793,5
2006 déc.	4 933,7	3 167,6	1 081,4	1 750,4	132,0	203,8	1 766,1	116,3	33,5	19,4	1 129,8
2007 juin.	5 405,7	3 712,2	1153,3	2 185,1	148,8	225,0	1693,5	144,9	34,1	18,0	1 140,8
juil.	5 415,0	3 688,0	1181,7	2 144,4	134,6	227,3	1727,1	147,8	32,3	17,7	1 114,2
août.	5 546,4	3 814,7	1209,1	2 235,3	140,6	229,6	1731,8	133,0	31,6	17,4	1 100,6
sept.	5 615,9	3 855,4	1226,8	2 277,6	135,2	215,8	1760,6	141,2	27,6	17,6	1 111,1
oct.	5 704,9	3 917,5	1255,5	2 298,5	149,0	214,5	1787,4	149,0	27,5	16,6	1 208,6
nov.	5 910,5	4 150,7	1266,8	2 511,9	164,4	207,6	1759,8	183,5	23,9	16,7	1 130,1
déc.	5 994,6	4 233,6	1284,5	2 570,4	167,4	211,3	1761,0	195,5	28,9	14,7	1 193,9
2008 janv.	6 148,3	4 348,5	1305,4	2 671,7	161,4	210,0	1799,8	184,6	28,1	15,5	1 162,4
févr.	6 274,0	4 434,4	1323,5	2 736,0	155,2	219,7	1839,6	206,8	27,4	15,3	1 139,3
mars.	6 268,9	4 408,2	1325,9	2 710,6	154,3	217,4	1860,7	227,8	29,1	15,0	1 158,3
avr.	6 435,1	4 552,3	1348,3	2 807,6	175,4	221,1	1882,8	240,2	29,7	13,4	968,4
mai.	6 523,7	4 643,4	1371,7	2 876,8	176,3	228,6	1880,4	270,5	28,2	13,1	805,5
juin(*)	6 602,1	4 732,7	1384,0	2 946,8	183,1	218,8	1869,3	278,2	27,3	12,9	804,3
(Variation mensuelle en milliards de dinars)											
2006 déc.	71,0	64,4	24,0	18,0	0,0	22,4	6,6	1,7	-2,3	-0,2	89,9
2007 juin.	138,9	133,8	10,9	129,7	-0,1	-6,7	5,2	9,8	-5,1	0,0	-138,0
juil.	9,3	-24,2	28,4	-40,7	-14,2	2,3	33,6	2,9	-1,8	-0,3	-26,6
août.	131,4	126,7	27,4	90,9	6,0	2,3	4,7	-14,8	-0,7	-0,3	-13,6
sept.	69,5	40,7	17,7	42,3	-5,4	-13,8	28,8	8,2	-4,0	0,2	10,5
oct.	89,0	62,1	28,7	20,9	13,8	-1,3	26,8	7,8	-0,1	-1,0	97,5
nov.	205,6	233,2	11,3	213,4	15,4	-6,9	-27,6	34,5	-3,6	0,1	-78,5
déc.	84,1	82,9	17,7	58,5	3,0	3,7	1,2	12,0	5,0	-2,0	63,8
2008 janv.	153,7	114,9	20,9	101,3	-6,0	-1,3	38,8	-10,9	-0,8	0,8	-31,5
févr.	125,6	85,9	18,1	64,3	-6,2	9,7	39,7	22,3	-0,7	-0,2	-23,1
mars.	-5,1	-26,2	2,4	-25,5	-0,9	-2,2	21,1	21,0	1,7	-0,3	19,0
avr.	166,2	144,1	22,4	97,0	21,2	3,6	22,1	12,4	0,6	-1,6	-189,9
mai.	88,6	91,0	23,4	69,2	0,9	7,5	-2,4	30,3	-1,5	-0,3	-162,9
juin(*)	78,3	89,3	12,3	70,1	6,8	-9,8	-11,0	7,7	-0,9	-0,2	-1,2
(Variation mensuelle en %)											
déc.	1,46	2,08	2,27	1,04	0,00	12,38	0,38	1,51	-6,31	-1,22	8,64
2007 juin.	2,64	3,74	0,95	6,31	-0,07	-2,89	0,31	7,25	-13,01	0,00	-10,79
juil.	0,17	-0,65	2,46	-1,86	-9,54	1,02	1,98	2,00	-5,28	-1,67	-2,33
août.	2,43	3,44	2,32	4,24	4,46	1,01	0,27	-10,01	-2,17	-1,69	-1,22
sept.	1,25	1,07	1,46	1,89	-3,84	-6,01	1,66	6,17	-12,66	1,15	0,95
oct.	1,58	1,61	2,34	0,92	10,21	-0,60	1,52	5,52	-0,36	-5,68	8,78
nov.	3,60	5,95	0,90	9,28	10,35	-3,22	-1,54	23,15	-13,09	0,60	-6,50
déc.	1,42	2,00	1,40	2,33	1,81	1,78	0,07	6,54	20,92	-11,98	5,65
2008 janv.	2,56	2,71	1,63	3,94	-3,59	-0,62	2,20	-5,59	-2,74	5,40	-2,64
févr.	2,04	1,98	1,39	2,41	-3,83	4,61	2,21	12,06	-2,59	-0,98	-1,99
mars.	-0,08	-0,59	0,18	-0,93	-0,61	-1,02	1,15	10,14	6,27	-2,26	1,67
avr.	2,65	3,27	1,69	3,58	13,73	1,66	1,19	5,42	1,91	-10,44	-16,39
mai.	1,38	2,00	1,74	2,46	0,51	3,41	-0,13	12,62	-4,91	-2,56	-16,82
juin(*)	1,20	1,92	0,90	2,44	3,85	-4,30	-0,59	2,84	-3,14	-1,65	-0,15

(*) A partir de janvier 2007, les dépôts préalables à l'importation sont exclus de la quasi-monnaie, donc de la Masse Monétaire.

(*): Situation provisoire

G 3.1 Indicateurs monétaires



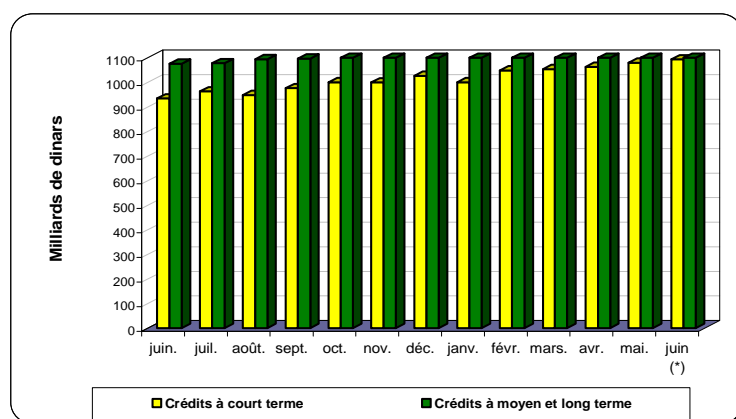
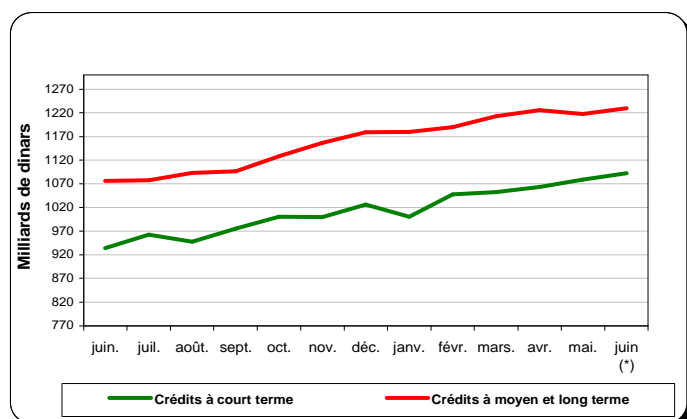
3.2 Répartition des crédits à l'économie par maturité

(Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	Total crédits	Crédits à court terme	Crédits à moyen et long terme
2001	1 078,4	513,3	565,1
2002	1 266,8	628,0	638,8
2003	1 380,2	773,6	606,6
2004	1 534,4	828,3	706,1
2005	1 779,8	923,3	856,4
2006	1 905,4	915,7	989,7
2007	2 010,2	934,2	1 076,0
juin.	2 010,2	934,2	1 076,0
juil.	2 040,2	962,6	1 077,7
août.	2 041,3	947,9	1 093,4
sept.	2 072,2	975,7	1 096,5
oct.	2 128,7	1 000,2	1 128,5
nov.	2 156,6	999,8	1 156,8
déc.	2 205,2	1 026,1	1 179,1
2008	2 179,9	1 000,2	1 179,6
janv.	2 179,9	1 000,2	1 179,6
févr.	2 237,7	1 047,9	1 189,8
mars.	2 265,8	1 053,1	1 212,7
avr.	2 288,8	1 063,3	1 225,6
mai.	2 296,6	1 079,1	1 217,5
juin (*)	2 322,3	1 092,7	1 229,6
(Variation en %)			
2002	17,5	22,3	13,0
2003	9,0	23,2	-5,0
2004	11,2	7,1	16,4
2005	16,0	11,5	21,3
2006	1,4	-5,7	8,9
2007	0,9	-1,4	3,1
juin.	0,9	-1,4	3,1
juil.	1,5	3,0	0,2
août.	0,1	-1,5	1,5
sept.	1,5	2,9	0,3
oct.	2,7	2,5	2,9
nov.	1,3	0,0	2,5
déc.	2,3	2,6	1,9
2008	-1,1	-2,5	0,0
janv.	-1,1	-2,5	0,0
févr.	2,7	4,8	0,9
mars.	1,3	0,5	1,9
avr.	1,0	1,0	1,1
mai.	0,3	1,5	-0,7
juin (*)	1,1	1,3	1,0
(Proportion en % du total crédits)			
2001	100,00	47,60	52,40
2002	100,00	49,57	50,43
2003	100,00	56,05	43,95
2004	100,00	53,98	46,02
2005	100,00	51,88	48,12
2006	100,00	48,06	51,94
2007	100,00	46,47	53,53
juin.	100,00	46,47	53,53
juil.	100,00	47,18	52,82
août.	100,00	46,44	53,56
sept.	100,00	47,09	52,91
oct.	100,00	46,99	53,01
nov.	100,00	46,36	53,64
déc.	100,00	46,53	53,47
2008	100,00	45,88	54,12
janv.	100,00	45,88	54,12
févr.	100,00	46,83	53,17
mars.	100,00	46,48	53,52
avr.	100,00	46,45	53,55
mai.	100,00	46,99	53,01
juin (*)	100,00	47,05	52,95

(*): Situation provisoire

G 3.2 Répartition des crédits à l'économie par maturité

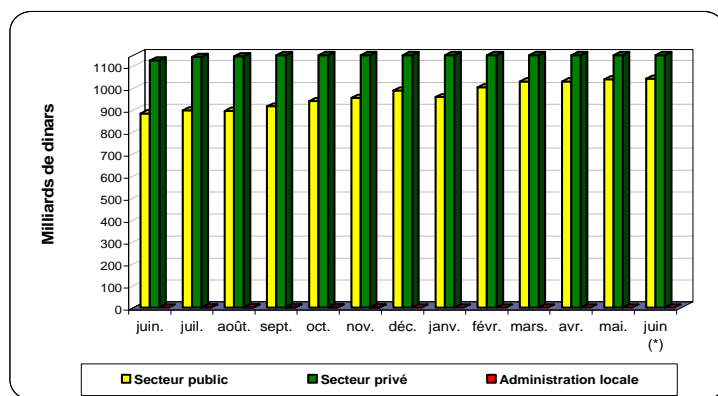
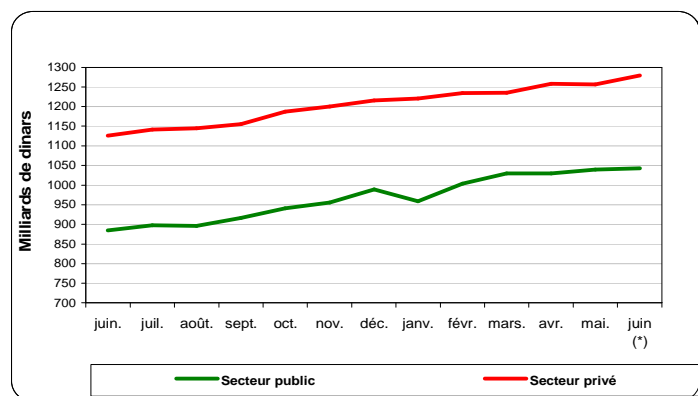


3.3 Répartition des crédits à l'économie par secteur (Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	Total crédits	Secteur public	Secteur privé	Administration locale
2001	1 078,4	740,3	338,0	0,2
2002	1 266,8	715,5	551,0	0,3
2003	1 380,2	791,4	588,5	0,3
2004	1 778,3	895,2	883,0	0,1
2005	1 779,8	882,9	896,7	0,1
2006 déc.	1 905,3	847,0	1057,0	1,3
2007 juin.	2 010,2	884,3	1125,6	0,3
juil.	2 040,2	898,1	1141,5	0,6
août.	2 041,3	896,2	1144,5	0,6
sept.	2 072,2	916,3	1155,4	0,6
oct.	2 128,7	940,7	1187,1	0,9
nov.	2 156,6	955,4	1200,3	0,9
2007 déc.	2 205,2	988,9	1215,9	0,4
2008 janv.	2 179,9	958,9	1220,6	0,4
févr.	2 237,7	1003,2	1234,2	0,4
mars.	2 265,8	1030,1	1235,3	0,4
avr.	2 288,8	1030,3	1258,1	0,4
mai.	2 296,6	1039,5	1256,7	0,4
juin (*)	2 322,3	1042,6	1279,2	0,4
(Variation en %)				
2002	17,5	-3,3	63,0	36,6
2003	8,9	10,6	6,8	12,1
2004	28,8	13,1	50,1	-69,3
2005	0,1	-1,4	1,6	0,0
2006 déc.	1,4	-4,2	6,2	353,1
2007 juin.	0,9	1,2	0,8	50,0
juil.	1,5	1,6	1,4	100,0
août.	0,1	-0,2	0,3	0,0
sept.	1,5	2,2	1,0	0,0
oct.	2,7	2,7	2,7	50,0
nov.	1,3	1,6	1,1	0,0
déc.	2,3	3,5	1,3	-60,3
2008 janv.	-1,1	-3,0	0,4	-0,1
févr.	2,7	4,6	1,1	0,0
mars.	1,3	2,7	0,1	0,0
avr.	1,0	0,0	1,8	0,0
mai.	0,3	0,9	-0,1	0,0
juin (*)	1,1	0,3	1,8	0,0
(Proportion en % du total crédits)				
2001	100,00	68,64	31,34	0,02
2002	100,00	56,48	43,49	0,02
2003	100,00	57,34	42,64	0,02
2004	100,00	50,34	49,66	0,01
2005	100,00	49,61	50,38	0,01
2006 déc.	100,00	44,45	55,48	0,07
2007 juin.	100,00	43,99	55,99	0,01
juil.	100,00	44,02	55,95	0,03
août.	100,00	43,90	56,07	0,03
sept.	100,00	44,22	55,76	0,03
oct.	100,00	44,19	55,77	0,04
nov.	100,00	44,30	55,66	0,04
déc.	100,00	44,84	55,14	0,02
2008 janv.	100,00	43,99	56,00	0,02
févr.	100,00	44,83	55,15	0,02
mars.	100,00	45,46	54,52	0,02
avr.	100,00	45,02	54,97	0,02
mai.	100,00	45,26	54,72	0,02
juin (*)	100,00	44,90	55,09	0,02

(*) : Situation provisoire

G 3.3 Répartition des crédits à l'économie par secteur

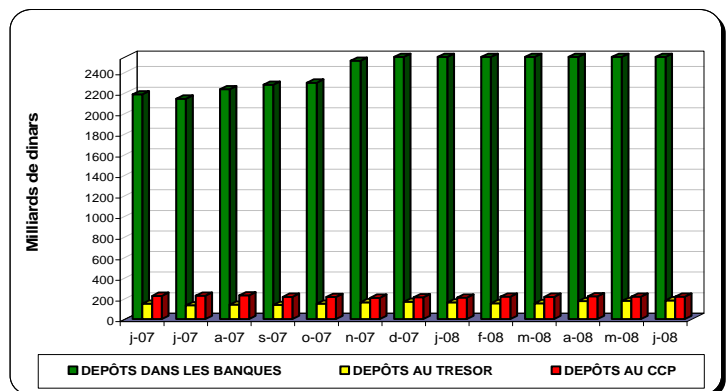
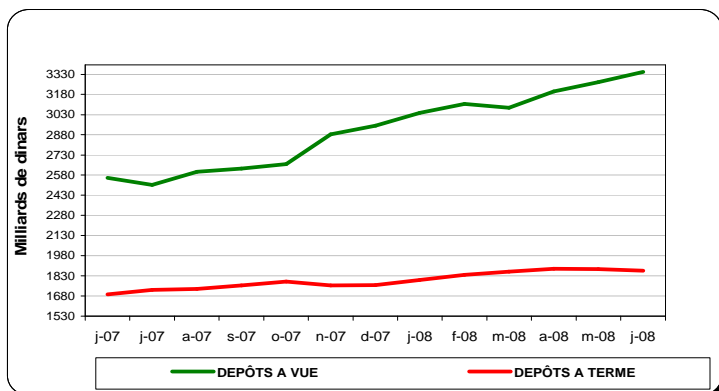


3.4 Structure des dépôts

(Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	DEPÔTS A VUE				DEPÔTS A TERME			
		DEPÔTS DANS LES BANQUES	DEPÔTS AU TRESOR	DEPÔTS AU CCP		DEPÔTS EN DINAR	DEPÔTS EN DEVISE	
2001		661,4	554,9	9,4	97,0	1 235,0	1080,6	154,4
2002		751,7	642,2	8,8	100,6	1 485,2	1316,4	168,8
2003		849,0	718,9	12,9	117,2	1 724,0	1553,2	170,8
2004		1 286,2	1 127,9	38,0	120,3	1 584,4	1365,5	218,8
2005		1 500,5	1 224,4	131,2	144,8	1 736,2	1504,4	231,7
2006	déc.	2 086,2	1 750,4	132,0	203,8	1 766,1	1525,3	240,8
2007	juin.	2 558,9	2 185,1	148,8	225,0	1 693,5	1460,3	233,2
	juil.	2 506,3	2 144,4	134,6	227,3	1 727,1	1488,0	239,1
	août.	2 605,5	2 235,3	140,6	229,6	1 731,8	1491,1	240,7
	sept.	2 628,6	2 277,6	135,2	215,8	1 760,6	1512,7	247,9
	oct.	2 662,0	2 298,5	149,0	214,5	1 787,3	1537,2	250,1
	nov.	2 883,9	2 511,9	164,4	207,6	1 759,8	1509,3	250,5
	déc.	2 949,0	2 570,4	167,4	211,2	1 760,9	1531,4	229,5
2008	janv.	3 043,1	2 671,7	161,4	210,0	1 799,8	1552,6	247,2
	févr.	3 110,9	2 736,0	155,2	219,7	1 839,6	1600,3	239,3
	mars.	3 082,3	2 710,6	154,3	217,4	1 860,7	1619,6	241,1
	avr.	3 204,1	2 807,6	175,4	221,1	1 882,8	1638,5	244,2
	mai.	3 271,7	2 876,8	176,3	218,6	1 880,4	1633,9	246,5
	juin.	3 348,7	2 946,8	183,1	218,8	1 869,3	1622,8	246,5
					(Variation en %)			
2002		13,65	15,72	-6,27	3,76	20,26	21,83	9,28
2003		12,96	11,95	46,38	16,44	16,08	17,99	1,21
2004		51,49	56,89	193,43	2,68	-8,10	-12,08	28,13
2005		16,66	8,55	245,46	20,36	9,58	10,17	5,88
2006	déc.	1,98	1,04	0,00	12,38	0,38	0,53	-0,61
2007	juin.	5,05	6,31	-0,07	-2,89	0,31	0,00	2,28
	juil.	-2,06	-1,86	-9,54	1,02	1,98	1,90	2,53
	août.	3,96	4,24	4,46	1,01	0,27	0,21	0,67
	sept.	0,89	1,89	-3,84	-6,01	1,66	1,45	2,99
	oct.	1,27	0,92	10,21	-0,60	1,52	1,62	0,89
	nov.	8,34	9,28	10,35	-3,22	-1,54	-1,81	0,16
	déc.	2,26	2,33	1,81	1,73	0,06	1,46	-8,38
2008	janv.	3,19	3,94	-3,59	-0,57	2,21	1,39	7,70
	févr.	2,23	2,41	-3,83	4,61	2,21	3,07	-3,19
	mars.	-0,92	-0,93	-0,61	-1,02	1,15	1,21	0,75
	avr.	3,95	3,58	13,73	1,66	1,19	1,17	1,31
	mai.	2,11	2,46	0,51	-1,13	-0,13	-0,28	0,91
	juin.	2,36	2,44	3,85	0,09	-0,59	-0,68	0,02
					(Proportion en % du total)			
2002		100,00	85,43	1,18	13,39	100,00	88,64	11,36
2003		100,00	84,67	1,52	13,80	100,00	90,09	9,91
2004		100,00	87,69	2,95	9,36	100,00	86,19	13,81
2005		100,00	81,60	8,75	9,65	100,00	86,65	13,35
2006	déc.	100,00	83,90	6,33	9,77	100,00	86,37	13,63
2007	juin.	100,00	85,39	5,81	8,79	100,00	86,23	13,77
	juil.	100,00	85,56	5,37	9,07	100,00	86,16	13,84
	août.	100,00	85,79	5,40	8,81	100,00	86,10	13,90
	sept.	100,00	86,65	5,14	8,21	100,00	85,92	14,08
	oct.	100,00	86,34	5,60	8,06	100,00	86,01	13,99
	nov.	100,00	87,10	5,70	7,20	100,00	85,77	14,23
	déc.	100,00	87,16	5,68	7,16	100,00	86,97	13,03
2008	janv.	100,00	87,80	5,30	6,90	100,00	86,27	13,73
	févr.	100,00	87,95	4,99	7,06	100,00	86,99	13,01
	mars.	100,00	87,94	5,00	7,05	100,00	87,04	12,96
	avr.	100,00	87,63	5,48	6,90	100,00	87,03	12,97
	mai.	100,00	87,93	5,39	6,68	100,00	86,89	13,11
	juin.	100,00	88,00	5,47	6,53	100,00	86,81	13,19

G 3.4 Structure des dépôts



BALANCE DES PAIEMENTS

4.1 Balance des paiements
 (Valeurs en milliards de dollars E.U)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1 ^{er} Trim. 2008	2e Trim. 2008	1 ^{er} Sem. 08
Solde extérieur courant	4,36	8,84	11,12	21,18	28,95	30,59	10,83	11,36	22,20
Balance commerciale	6,70	11,14	14,27	26,47	34,06	34,24	12,17	13,49	25,67
Exportations, f.o.b.	18,71	24,46	32,22	46,33	54,74	60,59	20,04	22,50	42,54
Hydrocarbures	18,11	23,99	31,55	45,59	53,61	59,61	19,63	22,08	41,71
Autres	0,61	0,47	0,66	0,74	1,13	0,98	0,41	0,42	0,84
Importations, (f.o.b)	-12,01	-13,32	-17,95	-19,86	-20,68	-26,35	-7,86	-9,01	-16,87
Services, hors revenus des facts, net	-1,18	-1,35	-2,01	-2,27	-2,20	-4,04	-1,63	-2,09	-3,73
Crédits	1,30	1,57	1,85	2,51	2,58	2,89	0,90	0,94	1,84
Débits	-2,48	-2,92	-3,86	-4,78	-4,78	-6,93	-2,53	-3,03	-5,56
Revenu des facteurs, net	-2,23	-2,70	-3,60	-5,08	-4,52	-1,83	-0,29	-0,79	-1,08
Crédits	0,68	0,76	0,99	1,43	2,42	3,81	1,02	1,07	2,09
Débits	-2,91	-3,46	-4,59	-6,51	-6,94	-5,55	-1,30	-1,87	-3,17
Paiement des intérêts	-1,31	-1,18	-1,29	-1,03	-0,76	-0,23	-0,05	-0,04	-0,10
Autres	-1,60	-2,28	-3,30	-5,48	-6,18	-5,41	-1,25	-1,82	-3,07
Transfers, net	1,07	1,75	2,46	2,06	1,61	2,22	0,58	0,76	1,34
Solde du compte de capital	-0,71	-1,37	-1,87	-4,24	-11,22	-1,08	-0,86	-1,64	-2,50
Compte de capital					-0,01				
Investissements directs, net	0,97	0,62	0,62	1,06	1,76	1,35	0,59	0,40	0,99
Capitaux officiels, net	-1,32	-1,38	-2,23	-3,05	-11,89	-0,77	-0,21	-0,10	-0,31
Tirages	1,60	1,65	2,12	1,41	0,98	0,51	0,31	0,26	0,58
Amortissement	-2,92	-3,03	-4,35	-4,46	-12,87	-1,28	0,53	0,36	0,89
Crédits à court terme et									
erreurs et omissions(net)	-0,36	-0,61	-0,26	-2,25	-1,08	-1,66	-1,24	-1,95	-3,19
dont : Solde monnaie fiduciaire					-0,13	-0,29	0,08	0,12	0,21
dont : Solde Créances à court terme					0,06	-1,10	-0,19	-0,84	-1,03
Solde global	3,66	7,47	9,25	16,94	17,73	29,53	9,97	9,72	19,69
Financement	-3,66	-7,47	-9,25	-16,94	-17,73	-29,53	-9,97	-9,72	-19,69
Augmentation des réserves brutes (-)	-3,40	-7,03	-8,88	-16,31	-17,73	-28,25	-9,52	-9,56	-19,08
Rachat au FMI	-0,30	-0,44	-0,37	-0,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation d'autres engagements						-1,28	0,45	0,16	0,61
de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des arriérés (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rééchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide Mult. Balance des paiement	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Mémoire :									
Réserve brutes (or non compris)	23,11	32,92	43,11	56,18	77,78	110,18	123,46	133,24	133,24
En mois d'importations (des biens									
et des services non facteurs)	19,14	24,34	23,72	27,36	36,66	39,93			
Valeur unitaire des exportation du									
pétrole brut (dollar U.S/b)	25,24	29,03	38,66	54,64	65,85	74,77	99,09	123,60	111,31

Source données : Banque d'Algérie



DETTE EXTERIEURE

5.1 Encours et structure de la dette extérieure (Valeurs en milliards de dollars E.U)

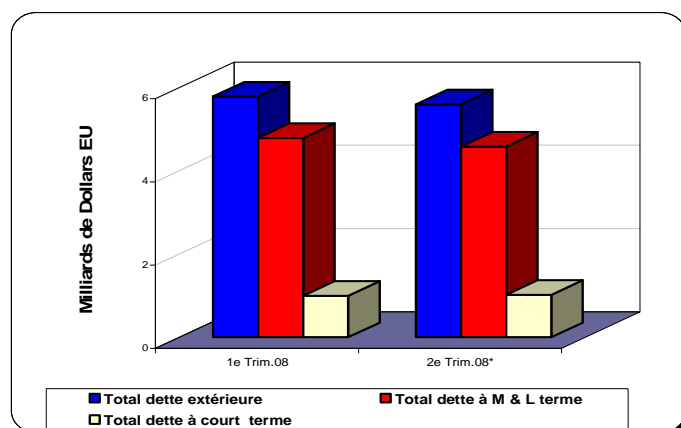
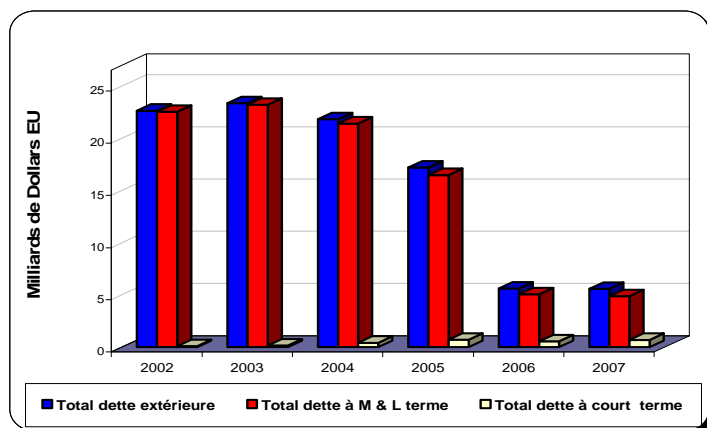
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1e Trim.08	2e Trim.08*
Crédits multilatéraux	5,010	5,029	4,227	2,588	0,403	0,226	0,190	0,181
Emissions obligataires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	4,920	5,265	5,212	4,213	3,894	4,127	3,794	3,613
Crédits gouver. Directs	1,500	1,414	1,833	2,192	1,879	2,175	2,268	2,250
Crédits ach & four. Assurées	3,420	3,851	3,379	2,021	2,015	1,952	1,526	1,363
Crédits financiers	0,297	0,438	0,508	0,547	0,635	0,420	0,694	0,676
Crédits fin & Crédits-bail	0,297	0,266	0,402	0,127	0,635	0,420	0,694	0,676
Opération de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,000	0,172	0,106	0,420	0,000	0,000	0,000	0,000
Crédits comm. Non assurés	0,125	0,227	0,094	0,025	0,030	0,016	0,015	0,012
Crédit fournisseurs	0,125	0,227	0,094	0,025	0,030	0,016	0,015	0,012
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Crédits de rééchelonnement	12,188	12,244	11,370	9,111	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	10,241	10,523	9,971	8,153	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	1,947	1,721	1,399	0,958	0,000	0,000	0,000	0,000
Total dette à M & L terme	22,540	23,203	21,411	16,484	5,062	4,889	4,793	4,582
Total dette à court terme	0,102	0,150	0,410	0,707	0,541	0,684	0,998	1,023
Total dette extérieure	22,642	23,353	21,821	17,191	5,603	5,573	5,791	5,605

Proportion en % du total de la dette extérieure

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1e Trim.08	2e Trim.08*
Crédits multilatéraux	22,13	21,53	19,37	15,05	7,19	4,06	3,28	3,23
Emissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	1,78	1,79	1,73	1,78
Crédits bilatéraux	21,73	22,55	23,89	24,51	69,50	74,05	65,52	64,46
Crédits financiers	1,31	1,88	2,33	3,18	11,33	7,54	11,98	12,06
Crédits comm. Non assurés	0,55	0,97	0,43	0,15	0,54	0,29	0,26	0,21
Crédits de rééchelonnement	53,83	52,43	52,11	53,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dette à court terme	0,45	0,64	1,88	4,11	9,66	12,27	17,23	18,25
Total dette extérieure	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(*): Situation provisoire

G 5.1 Encours de la dette extérieure





6.1 Principaux taux sur le marché monétaire

1. OPÉRATIONS BANQUE D'ALGÉRIE

	Taux de rémunération de la réserve obligatoire	Taux de constitution de la réserve obligatoire	Taux de réescompte	Taux cible Pension à 24 heures	Appels d'offres			Taux cible Adjudications de Crédit	
					Reprise de liquidité		Facilité de dépôts		
					A 7 jours	A 3 mois			
1993	-	-	11,50	17,00	-	-	-	-	
1994	-	-	15,00	21,00	-	-	-	-	
1995	-	-	14,00	23,00	-	-	-	19,44	
1996	-	-	13,00	19,00	-	-	-	16,50	
1997	-	-	11,00	14,50	-	-	-	13,25	
1998	-	-	9,50	13,00	-	-	-	11,75	
1999	-	-	8,50	12,00	-	-	-	10,75	
2000	-	-	6,00	10,75	-	-	-	8,25	
2001	-	3,00	6,00	8,75	-	-	-	8,25	
2002	2,50	4,25	5,50	8,75	2,75	-	-	8,25	
2003	2,50	6,25	4,50	4,50	1,75	-	-	8,75	
2004	1,75	6,50	4,00	4,50	0,75	-	-	4,50	
2005	1,00	6,50	4,00	4,50	1,25	1,90	0,30	4,25	
2006	déc	1,00	6,50	4,00	4,50	1,25	2,00	0,30	-
2007	juil.	1,00	6,50	4,00	-	1,75	2,50	1,00	-
	août.	1,00	6,50	4,00	-	1,75	2,50	1,00	-
	sept.	1,00	6,50	4,00	-	1,75	2,50	1,00	-
	oct.	1,00	6,50	4,00	-	1,75	2,50	1,00	-
	nov.	1,00	6,50	4,00	-	1,75	2,50	1,00	-
	déc.	1,00	6,50	4,00	-	1,75	2,50	0,75	-
2008	janv.	1,00	8,00	4,00	-	1,75	2,50	0,75	-
	févr.	1,00	8,00	4,00	-	1,75	2,50	0,75	-
	mars.	0,75	8,00	4,00	-	1,25	2,00	0,75	-
	avr.	0,75	8,00	4,00	-	1,25	2,00	0,75	-
	mai.	0,75	8,00	4,00	-	1,25	2,00	0,75	-
	juin.	0,75	8,00	4,00	-	1,25	2,00	0,75	-

2. MARCHE INTERBANCAIRE

	Au jour le jour (fin du mois)	A terme (fin du mois)	T.M.M	T.A.M	
1993	-	-	16,00	17,48	
1994	-	-	19,50	20,16	
1995	-	-	19,75	21,81	
1996	0,18	18,24	18,09	21,86	
1997	-	10,50	13,00	18,25	
1998	0,10	10,49	10,00	10,76	
1999	-	10,27	9,99	10,61	
2000	-	6,75	6,45	10,07	
2001	-	3,35	2,84	5,57	
2002	-	4,20	3,13	2,70	
2003	-	4,35	1,91	2,80	
2004	-	1,97	1,09	2,80	
2005	1,22	2,06	1,25	1,17	
2006	déc	-	2,35	1,23	1,14
2007	juil.	-	3,31	1,22	1,15
	août.	-	3,28	1,22	1,15
	sept.	-	3,24	-	1,05
	oct.	-	3,26	-	0,94
	nov.	-	3,25	-	0,83
	déc.	-	3,37	-	0,73
2008	janv.	-	3,35	-	0,62
	févr.	-	3,34	-	0,52
	mars.	-	3,38	-	0,52
	avr.	-	3,41	-	0,42
	mai.	-	3,31	-	0,42
	juin.	-	3,32	-	0,32



6.1 Principaux taux sur le marché monétaire (suite)

3. TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Bons du trésor adjudication Marché Primaire

			Juin 2008
	Taux coupon	Taux limite / Prix plancher	T.M./P.M.P
BTC 13 semaines		0,12%	0,12%
BTC 26 semaines		0,15%	0,65%
Encours BTA Janvier 08			
Encours BTA Janvier 08			
Encours BTA Janvier 08			
Encours BTA Février 08			
Encours BTA Juillet 08	2,90%	100,46%	100,12%
Encours BTA Octobre 08	2,60%	100,80%	100,88%
Encours BTA Janvier 09	2,90%	100,07%	100,05%
Encours BTA Janvier 09	4,00%	105,64%	105,29%
Encours BTA Mai 09	2,60%	102,09%	102,09%
Encours BTA Juin 09	3,10%	100,57%	100,28%
Encours BTA Novembre 09	2,90%	102,16%	102,24%
Encours BTA Janvier 10	3,10%	100,00%	100,09%
Encours BTA Avril 10	3,25%	104,90%	105,35%
Encours BTA Avril 10	3,10%	100,29%	100,56%
Encours BTA Juin 10	2,90%	104,15%	104,19%
Encours BTA Décembre 10	3,10%	100,29%	103,17%
Encours BTA Janvier 11	3,25%	100,19%	100,60%
Encours OAT Janvier 11	4,50%	113,36%	110,94%
Encours OAT Octobre 11	6,05%	93,66%	97,69%
Encours BTA Février 12	3,25%	101,01%	100,37%
Encours BTA Février 13	3,25%	105,90%	105,90%
Encours OAT Mars 12	4,25%	105,39%	107,36%
Encours OAT Février 13	4,00%	101,10%	100,25%
Encours OAT Juin 13	5,75%	100,75%	101,74%
Encours OAT Janvier 14	4,00%	100,00%	100,30%
Encours OAT Janvier 14	5,00%	103,55%	105,83%
Encours OAT Juin 15	4,50%	107,94%	108,33%
Encours OAT Mai 16	4,50%	100,76%	100,25%
Encours OAT Janvier 17	4,50%	104,69%	100,45%
Encours OAT Mars 18	4,50%	112,81%	113,64%
Encours OAT Juillet 21	5,00%	102,16%	100,26%
Encours OAT Janvier 22	5,00%	103,05%	100,23%
Encours OAT Janvier 23	5,00%	120,22%	112,25%

Bons du trésor adjudication Marché Secondaire entre SVT

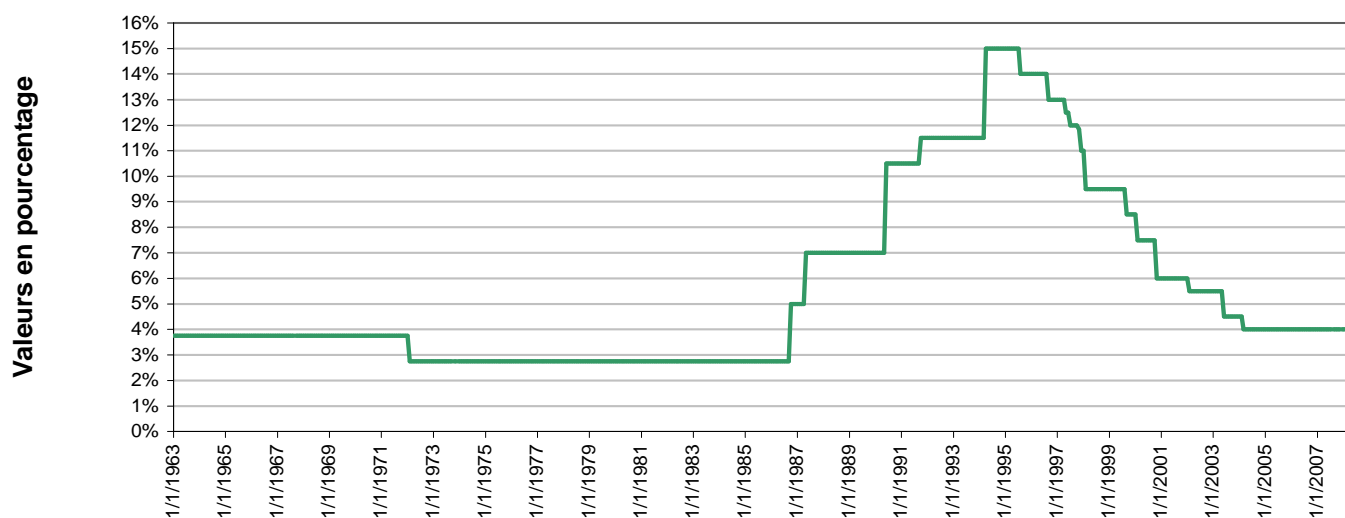
	ACHAT		VENTE		Juin 2008
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Taux Négociés 13 semaines	0,08%	0,17%	0,08%	0,11%	
Taux Négociés 26 semaines	0,12%	1,30%	0,10%	0,17%	
Taux Négociés BTA 1 An	-	-	-	-	
Taux Négociés BTA 2 Ans	2,90%	2,90%	0,55%	0,55%	
Taux Négociés BTA 3 Ans	-	-	-	-	
Taux Négociés BTA 5 Ans	-	-	-	-	
Taux Négociés OAT 10 Ans	-	-	-	-	
Taux Négociés OAT 15 Ans	-	-	-	-	

6.2 Taux de réescompte de la Banque d'Algérie (Valeurs en pourcentage)

Avec effet à compter du	Au	Taux
01/01/63	31/12/71	3,75%
01/01/72	30/09/86	2,75%
01/10/86	01/05/89	5,00%
02/05/89	21/05/90	7,00%
22/05/90	30/09/91	10,50%
01/10/91	09/04/94	11,50%
10/04/94	01/08/95	15,00%
02/08/95	27/08/96	14,00%
28/08/96	20/04/97	13,00%
21/04/97	28/06/97	12,50%
29/06/97	17/11/97	12,00%
18/11/97	08/02/98	11,00%
09/02/98	08/09/99	9,50%
09/09/99	26/01/00	8,50%
27/01/00	21/10/00	7,50%
22/10/00	19/01/02	6,00%
20/01/02	31/05/03	5,50%
01/06/03	06/03/04	4,50%
07/03/04	A ce jour	4,00%

G 6.2 Taux de réescompte

TAUX DE REESCOMPTE DE LA BANQUE D'ALGERIE



7.3 Taux de change internationaux (valeurs moyennes sur la période)

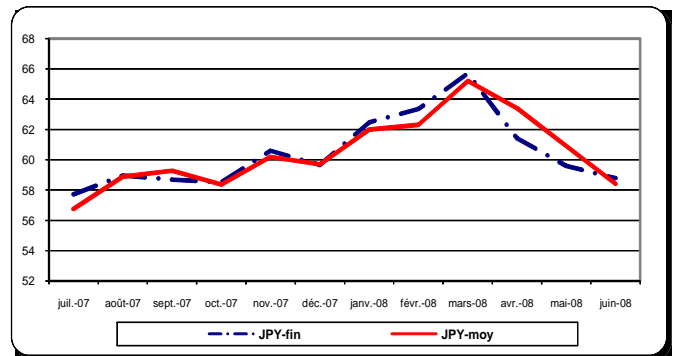
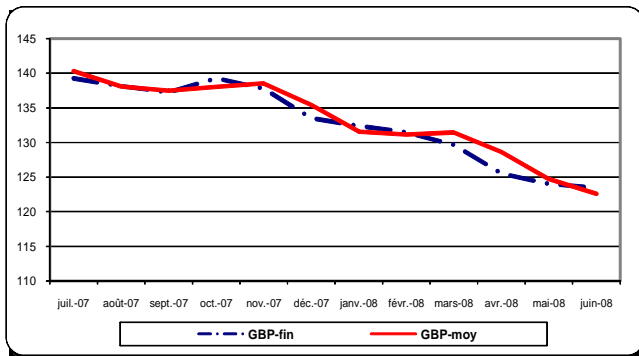
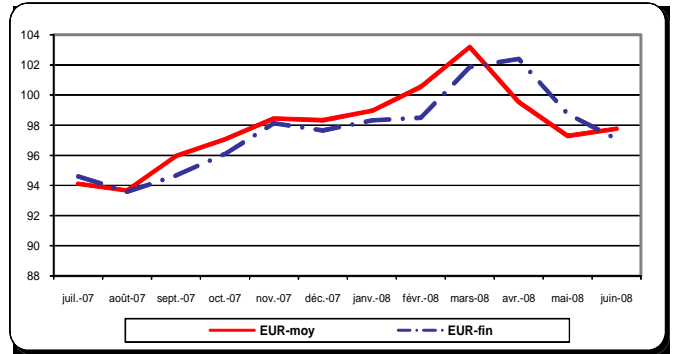
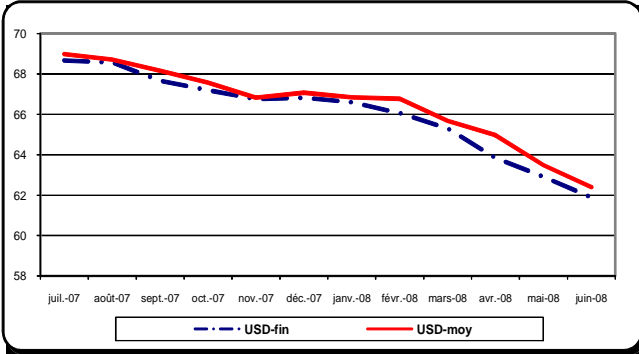
		Euro / Us Dollar EUR/USD (*)	Euro / Japan Yen EUR/JPY (*)	Us Dollar / Japan Yen USD/JPY (**)
		1	1	1
2006	T1	1,2023	140,51	116,88
	T2	1,2582	143,81	114,39
	T3	1,2743	148,09	116,28
	T4	1,2887	151,72	117,76
	S1	1,2296	142,12	117,01
	S2	1,2814	149,88	116,66
	A	1,2560	146,02	116,31
2007	janv.	1,2999	156,56	120,45
	févr.	1,3074	157,60	120,50
	mars	1,3242	155,24	117,26
	avr	1,3516	160,68	118,93
	mai.	1,3511	163,22	120,77
	juin.	1,3419	164,55	122,69
	juillet	1,3716	166,76	121,41
	août	1,3622	159,05	116,73
	sept	1,3896	159,82	115,04
	oct	1,4227	164,95	115,94
	nov	1,4684	162,89	110,93
	déc	1,4570	163,55	112,25
	T1	1,3105	156,39	119,40
	T2	1,3482	162,82	120,80
	T3	1,3745	161,87	117,73
	T4	1,4486	163,83	113,10
S1	1,3294	159,60	120,10	
S2	1,4100	162,85	115,50	
2008	janv.	1,4718	158,68	107,74
	févr.	1,4748	157,97	107,03
	mars	1,5527	156,59	100,75
	avr	1,5751	161,56	98,23
	mai.	1,5557	162,31	104,36
	Juin	1,5553	166,26	106,92
	T1	1,4998	157,75	105,10
	T2	1,5620	163,38	103,02
	S1	1,5309	160,56	104,06
	Variation en pourcentage			
2006	T1	1,17%	0,79%	-0,34%
	T2	4,65%	2,35%	-2,13%
	T3	1,28%	2,98%	1,65%
	T4	1,13%	2,45%	1,27%
	S1	2,09%	3,37%	2,47%
	S2	4,21%	5,46%	-0,30%
	A	0,96%	6,70%	5,63%
2007	janv.	-1,62%	1,12%	2,67%
	févr.	0,58%	0,66%	0,04%
	mars	1,28%	-1,50%	-2,69%
	avr	2,07%	3,50%	1,42%
	mai.	-0,04%	1,58%	1,55%
	juin.	-0,68%	0,81%	1,59%
	juillet	2,21%	1,34%	-1,04%
	août	-0,69%	-4,62%	-3,85%
	sept	2,01%	0,48%	-1,45%
	oct	2,38%	3,21%	0,78%
	nov	3,21%	-1,25%	-4,32%
	déc	-0,78%	0,41%	1,19%
	T1	1,69%	3,08%	1,39%
	T2	2,88%	4,11%	1,17%
	T3	1,95%	-0,58%	-2,54%
	T4	5,39%	1,21%	-3,94%
S1	3,75%	6,49%	2,95%	
S2	6,06%	2,04%	-3,83%	
2008	janv.	1,02%	-2,98%	-4,01%
	févr.	0,20%	-0,45%	-0,66%
	mars	5,28%	-0,87%	-5,87%
	avr	1,44%	3,17%	-2,50%
	mai.	-1,23%	0,46%	6,24%
	Juin	-0,03%	2,44%	2,45%
	T1	-3,57%	-5,12%	-1,69%
	T2	4,15%	3,57%	-1,98%
	S1	-1,99%	-1,73%	1,01%

(*) Source : Banque Centrale Européenne

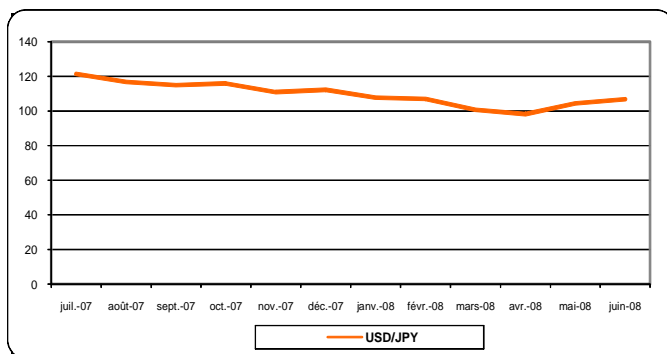
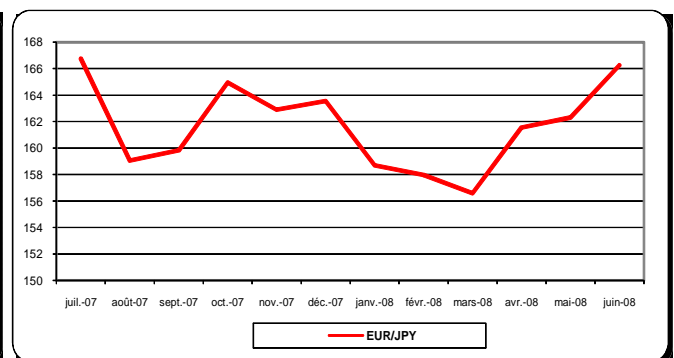
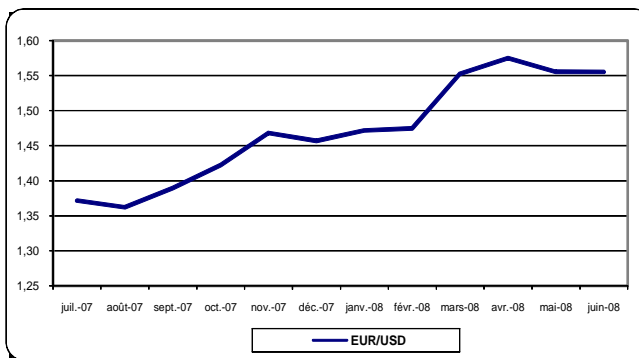
(**) Source : Federal Reserve Bank



G 7.1 & 2 Cours de change
(Valeurs mensuelles et fin de période)



G 7.3 Taux de change internationaux
(Valeurs moyennes sur la période)



Statistiques du Secteur Réel

8.1 Exportation des hydrocarbures

(Valeurs en millions de dollars E.U)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1 ^{er} Trim.08	2 ^{ème} Trim.08*	1 ^{er} Sem. 08*
Pétrole brut									
valeur (millions US \$)	5 056,1	7 719,7	12 559,7	19 340,7	22 697,4	25 373,7	7 690,8	9 477,6	17 168,3
Dont : rapatriement des bénéfices	1 298,8	1 894,5	2 501,8	4 009,8	4 624,9	2 989,1	926,8	1 078,8	2 005,6
Volume (millions de barils)	200,5	266,2	326,0	354,2	345,3	339,6	77,6	76,6	154,2
Volume (millions de tonnes métriques)	25,4	33,8	41,3	45,0	44,0	43,2	9,9	9,8	19,6
Prix d'unité (US \$ par baril)	25,2	29,0	38,5	54,6	65,9	74,9	99,1	123,6	111,5
Condensats									
valeur (millions US \$)	3 055,3	3 572,4	4 878,2	6 307,3	7 268,0	8 498,2	2 826,0	3 383,4	6 209,4
Dont : rapatriement des bénéfices	158,6	144,9	132,1	156,1	152,7	228,4	50,0	65,2	115,2
Volume (millions de barils)	131,2	123,2	120,7	121,0	119,1	114,8	30,0	29,9	59,8
Volume (millions de tonnes métriques)	14,8	13,9	13,6	13,8	13,4	12,9	3,4	3,3	6,7
Prix d'unité (US \$ par baril)	23,3	29,0	40,4	52,1	61,0	74,1	94,1	113,4	103,7
Produits pétroliers raffinés									
valeur (millions US \$)	2 493,8	3 018,1	3 029,0	3 940,9	4 756,3	5 838,1	1 852,5	2 148,8	4 001,3
Volume (millions de barils)	98,8	98,8	90,0	87,6	88,6	78,0	19,9	18,7	38,6
Volume (millions de tonnes métriques)	12,5	12,5	10,0	9,5	9,6	9,9	2,5	2,4	4,9
Prix d'unité (US \$ par baril)	25,2	30,6	33,6	45,0	53,7	77,2	92,9	115,2	103,7
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)									
valeur (millions US \$)	1 754,9	2 165,7	2 583,3	3 337,0	3 626,2	4 545,3	1 456,1	1 723,1	3 179,2
Dont : rapatriement des bénéfices	137,3	156,3	124,9	245,6	239,3	367,4	102,5	101,7	204,3
Volume (millions de barils)	94,7	92,9	55,3	77,0	71,1	81,1	19,6	21,6	41,3
Volume (millions de tonnes métriques)	8,1	7,9	6,5	7,5	6,9	7,5	1,8	2,0	3,8
Prix d'unité (US \$ par baril)	18,5	23,3	46,7	43,3	51,0	56,1	74,1	79,7	77,0
Gaz naturel liquéfié (GNL)									
valeur (millions US \$)	2 888,5	3 778,9	3 757,0	5 337,4	6 383,1	6 724,5	2 424,5	1 991,3	4 415,9
Volume (millions de m3)	44,7	46,1	40,3	40,3	39,0	39,2	10,5	7,4	18,0
Volume (milliards de BTU)	1 051,6	1 101,7	1 026,5	945,7	914,4	919,1	251,8	193,1	444,9
Prix d'unité (US \$ par m3 de GNL)	64,7	82,0	93,2	132,4	160,1	171,1	230,4	267,7	245,9
Prix d'unité (US \$ par millions de BTU)	2,8	3,4	3,7	5,6	7,0	7,1	9,6	10,0	9,8
Gaz naturel (GN)									
valeur (millions US \$)	2 860,6	3 738,5	4 742,9	7 324,6	8 877,0	8 624,8	3 375,8	3 359,8	6 735,6
Volume (millions de m3)	31,1	31,7	35,3	39,9	37,8	35,5	10,9	9,8	20,7
Volume (milliards de BTU)	1 172,6	1 196,9	1 338,6	1 493,2	1 416,0	1 309,5	409,5	367,3	776,8
Prix d'unité (US \$ par m3)	92,1	117,8	134,4	183,6	234,3	243,2	309,1	343,6	325,4
Prix d'unité (US \$ par millions de BTU)	2,4	3,1	3,5	4,9	6,3	6,5	8,2	10,0	8,7
Recettes totale des hydrocarbures (millions US \$)	18 109,2	23 993,3	31 550,2	45 588,0	53 608,0	59 604,6	19 625,7	22 084,0	41 709,7
Dont : part des associés de Sonatrach	1 594,8	2 195,7	3 117,9	4 743,7	5 288,2	3 895,7	1 178,1	1 343,6	2 521,7

(*) : Juin Données provisoires

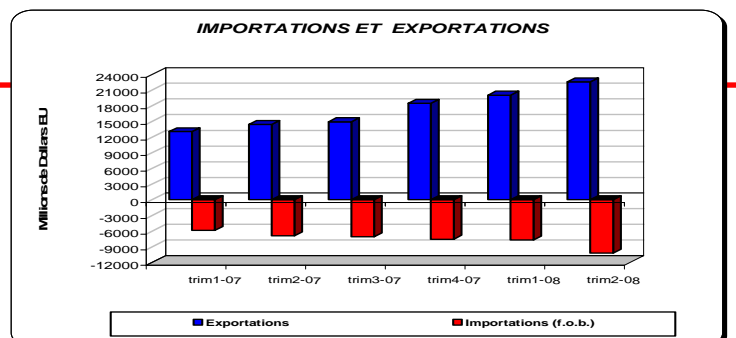
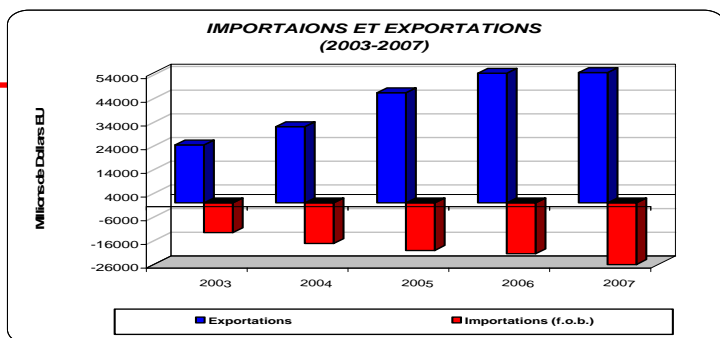
8.2 Composition des Importations et des Exportations
(Valeurs en millions de dollars E.U.)

	Importations (f.o.b.)	Proportion en % du total des importations							
		Energie	Alimentations	Matières premières	Produits semi-finis	Equipements Agricoles	Equipements Industriels	Biens de consommations	
2003	12 606	41	2 516	607	2 683	121	4 654	1 984	
2004	17 146	158	3 385	733	3 422	157	6 681	2 610	
2005	20 044	193	3 570	732	3 981	158	8 361	3 049	
2006	21 456	244	3 800	843	4 934	96	8 528	3 011	
2007	27 430	313	4 827	1 277	6 918	133	9 954	4 008	
2006 S1	10 683	114	1 882	418	2 412	53	4 276	1 528	
2006 S2	10 772	130	1 918	425	2 521	43	4 252	1 483	
2007 S1	12 804	109	2 260	574	3 354	64	4 625	1 818	
2007 S2	14 626	204	2 567	703	3 564	69	5 329	2 190	
Trim 1.	5 875	38	1 046	234	1 513	27	2 145	872	
Trim 2.	6 929	71	1 214	340	1 841	37	2 480	946	
Trim 3.	7 075	115	1 137	372	1 757	52	2 479	1 163	
Trim 4.	7 551	89	1 430	331	1 807	17	2 850	1 027	
2008 S1	17 914	187	3 793	680	4 314	79	6 886	1 975	
Trim 1.	7 715	60	1 760	293	1 633	35	3 150	784	
Trim 2.	10 199	127	2 033	387	2 681	44	3 736	1 191	
Avril	2 621	24	437	101	648	10	1 082	319	
Mai	2 668	50	457	86	731	12	964	368	
Juin	4 910	53	1 139	200	1 302	22	1 690	504	
2003	100	0,33	19,96	4,82	21,28	0,96	36,92	15,74	
2004	100	0,92	19,74	4,28	19,96	0,92	38,97	15,22	
2005	100	0,96	17,81	3,65	19,86	0,79	41,71	15,21	
2006	100	1,14	17,71	3,93	23,00	0,45	39,75	14,03	
2007	100	1,14	17,60	4,66	25,22	0,48	36,29	14,61	
2006 S1	100	1,07	17,62	3,91	22,58	0,50	40,03	14,30	
2006 S2	100	1,21	17,81	3,95	23,40	0,40	39,47	13,77	
2007 S1	100	0,85	17,65	4,48	26,19	0,50	36,12	14,20	
2007 S2	100	1,39	17,55	4,81	24,37	0,47	36,44	14,97	
Trim 1.	100	0,65	17,80	3,98	25,75	0,46	36,51	14,84	
Trim 2.	100	1,02	17,52	4,91	26,57	0,53	35,79	13,65	
Trim 3.	100	1,63	16,07	5,26	24,83	0,73	35,04	16,44	
Trim 4.	100	1,18	18,94	4,38	23,93	0,23	37,74	13,60	
2008 S1	100	1,04	21,17	3,80	24,08	0,44	38,44	11,02	
Trim 1.	100	0,78	22,81	3,80	21,17	0,45	40,83	10,16	
Trim 2.	100	1,25	19,93	3,79	26,29	0,43	36,63	11,68	
Avril	100	0,92	16,67	3,85	24,72	0,38	41,28	12,17	
Mai	100	1,87	17,13	3,22	27,40	0,45	36,13	13,79	
Juin	100	1,08	23,20	4,07	26,52	0,45	34,42	10,26	
Exportations		Energie (**)	Exportations hors hydrocarbures	Alimentations	Matières premières	Produits semi-finis	Equipements Agricoles	Equipements Industriels	Biens de consommations
2003	24 465	23 988	477	47	49	316	1	29	35
2004	32 208	31 548	660	66	97	432	-	50	15
2005	46 482	45 572	910	67	134	651	-	38	20
2006	54 793	53 608	1 185	73	195	828	1	44	44
2007	60 917	59 605	1 312	92	153	988	1	44	34
2006 S1	28 032	27 429	603	37	89	443	-	26	8
2006 S2	26 839	26 257	582	36	106	385	1	18	36
2007 S1	27 478	26 939	539	43	53	409	-	23	11
2007 S2	33 435	32 666	769	49	100	579	1	17	23
Trim 1.	13 037	12 870	167	21	25	102	-	14	5
Trim 2.	14 440	14 068	372	22	28	307	-	9	6
Trim 3.	14 955	14 593	362	22	56	265	-	8	11
Trim 4.	18 480	18 073	407	27	44	314	1	9	12
2008 S1	42 600	41 710	890	66	195	571	-	42	16
Trim 1.	20 024	19 626	398	27	69	284	-	14	4
Trim 2.	22 576	22 084	492	39	126	287	-	28	12
Avril	7 727	7 590	137	10	17	101	-	6	3
Mai	7 139	6 992	147	12	34	91	-	7	3
Juin	7 710	7 502	208	17	75	95	-	15	6
Proportion en % du total des exportations									
2003	100	98,05	1,95	0,19	0,20	1,29	0,00	0,12	0,14
2004	100	97,95	2,05	0,20	0,30	1,34	-	0,16	0,05
2005	100	98,04	1,96	0,14	0,29	1,40	-	0,08	0,04
2006	100	97,84	2,16	0,13	0,36	1,51	0,00	0,08	0,08
2007	100	97,85	2,15	0,15	0,25	1,62	0,00	0,07	0,06
2007 S1	100	98,04	1,96	0,16	0,19	1,49	-	0,08	0,04
2007 S2	100	97,70	2,30	0,15	0,30	1,73	0,00	0,05	0,07
Trim 1.	100	98,72	1,28	0,16	0,19	0,78	-	0,11	0,04
Trim 2.	100	97,42	2,58	0,15	0,19	2,13	-	0,06	0,04
Trim 3.	100	97,58	2,42	0,15	0,37	1,77	-	0,05	0,07
Trim 4.	100	97,80	2,20	0,15	0,24	1,70	0,01	0,05	0,06
2008 S1	100	97,80	2,09	0,15	0,46	1,34	-	0,10	0,04
Trim 1.	100	98,01	1,99	0,13	0,34	1,42	-	0,07	0,02
Trim 2.	100	97,82	2,18	0,17	0,56	1,27	-	0,12	0,05
Avril	100	98,23	1,77	0,13	0,22	1,31	0,00	0,08	0,04
Mai	100	97,94	2,06	0,17	0,48	1,27	0,00	0,10	0,04
Juin	100	97,30	2,70	0,22	0,97	1,23	0,00	0,19	0,08

(**) Source Banque d'Algérie

Source données : Direction Générale des Douanes

G 8.2 Evolution des Importations et des Exportations



9.1 Répartition sectorielle du PIB aux prix courants

(Valeurs en Milliards de dinars)

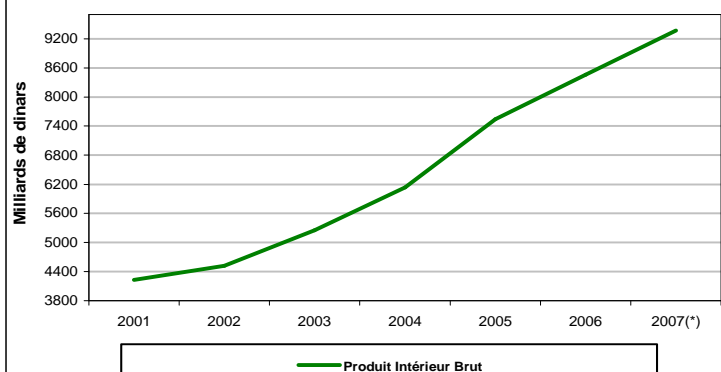
Produit Intérieur Brut									
	Hydrocarbures	Autres secteurs		Agriculture	Industries manufacturières	Bâtiments et travaux publics	Services hors administrations publiques	Services des administrations publiques	Droits et taxes à l'importation
2000	4 123,5	1 616,3	2 239,4	346,2	290,8	335,0	842,7	424,8	267,8
2001	4 227,1	1 443,9	2 480,3	412,1	315,2	358,9	921,9	472,2	302,9
2002	4 521,8	1 477,1	2 667,2	417,2	336,6	409,9	1 004,1	499,4	377,5
2003	5 247,5	1 868,9	2 975,5	515,3	350,5	445,2	1 112,2	552,3	403,1
2004	6 135,9	2 319,8	3 369,9	578,9	377,7	508,0	1 302,2	603,1	446,2
2005	7 544,0	3 352,9	3 697,1	579,7	403,2	564,4	1 515,0	634,8	494,0
2006	8 460,5	3 882,2	4 121,3	639,7	426,0	674,3	1 704,1	677,2	457,0
2007(*)	9 374,2	4 137,0	4 689,2	721,8	443,0	812,1	1 923,7	788,6	548,0
En % du PIB									
2001	100,0	34,2	58,7	9,7	7,5	8,5	21,8	11,2	7,2
2002	100,0	32,7	59,0	9,2	7,4	9,1	22,2	11,0	8,3
2003	100,0	35,6	56,7	9,8	6,7	8,5	21,2	10,5	7,7
2004	100,0	37,8	54,9	9,4	6,2	8,3	21,2	9,8	7,3
2005	100,0	44,4	49,0	7,7	5,3	7,5	20,1	8,4	6,5
2006	100,0	45,9	48,7	7,6	5,0	8,0	20,1	8,0	5,4
2007(*)	100,0	44,1	50,0	7,7	4,7	8,7	20,5	8,4	5,8
Variation annuel									
2001	2,5%	-10,7%	10,8%	19,0%	8,4%	7,1%	9,4%	11,2%	13,1%
2002	7,0%	2,3%	7,5%	1,2%	6,8%	14,2%	8,9%	5,8%	24,6%
2003	16,0%	26,5%	11,6%	23,5%	4,1%	8,6%	10,8%	10,6%	6,8%
2004	16,9%	24,1%	13,3%	12,3%	7,8%	14,1%	17,1%	9,2%	10,7%
2005	22,9%	44,5%	9,7%	0,1%	6,8%	11,1%	16,3%	5,3%	10,7%
2006	12,1%	15,8%	11,5%	10,4%	5,7%	19,5%	12,5%	6,7%	-7,5%
2007(*)	10,8%	6,6%	13,8%	12,8%	4,0%	20,4%	12,9%	16,5%	19,9%

Source données : Office National des Statistiques; Services de la planification

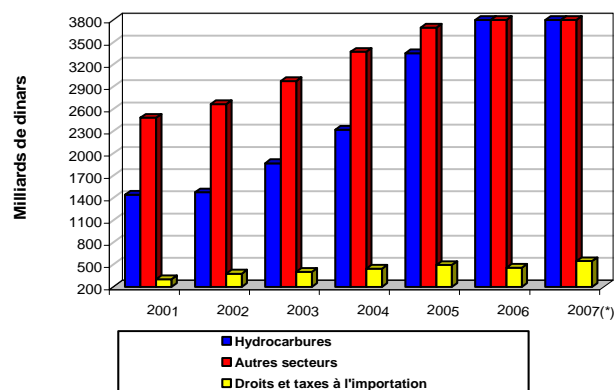
(*) Données provisoires

G 9.1 PIB au prix courant

EVOLUTION DU PIB



REPARTITION SECTORIELLE DU PIB



PRIX

10.1 Indice des Prix à la consommation (ville d'Alger)
(Base 1990)

	IPC Global	Groupe								IPC Hors alimentation (**)
		1	2	3	4	5	6	7	8	
2003	580,10	629,37	443,75	633,20	373,20	666,96	543,28	470,26	709,55	541,40
2004	600,78	652,88	444,99	644,05	372,43	666,92	601,15	474,20	735,16	559,82
2005	610,62	648,04	445,76	730,56	371,37	674,44	660,14	475,44	734,84	581,21
2006	626,09	675,90	444,53	753,99	370,31	681,23	670,18	475,90	741,32	586,93
2006 T2	627,33	680,83	444,68	753,22	370,16	680,41	666,33	474,76	738,09	585,29
T3	615,21	650,28	444,24	754,66	370,43	680,55	669,15	474,54	747,17	587,65
T4	637,89	699,94	443,94	756,31	370,57	682,57	670,53	479,37	749,21	589,12
S1	625,62	676,70	444,97	752,49	370,12	680,91	670,52	474,85	734,45	585,48
S2	626,55	675,11	444,09	755,49	370,50	681,56	669,84	476,96	748,19	588,39
2007 mai	638,74	698,77	443,80	760,34	370,95	706,31	670,62	480,59	751,44	591,56
juin	648,83	724,16	443,43	761,09	370,84	705,77	661,21	480,63	751,57	589,61
juillet	638,16	699,27	443,24	761,09	370,81	705,72	662,48	480,63	753,12	590,12
août	643,94	711,54	442,44	761,09	371,00	705,87	662,49	480,63	757,44	590,80
sept	658,79	742,97	442,42	762,67	371,00	706,49	663,43	493,10	757,34	592,62
oct	656,11	736,40	442,03	762,67	370,94	706,49	664,93	493,10	758,16	593,00
nov	662,88	751,72	441,62	762,67	371,09	709,42	665,30	493,10	757,43	593,04
déc	672,56	773,18	441,10	767,59	371,35	710,12	665,54	493,10	757,03	593,48
T1	641,49	706,02	443,66	758,37	370,84	690,48	672,78	480,50	751,26	590,76
T2	639,88	702,40	443,80	760,59	370,91	702,13	667,52	480,56	751,72	590,74
T3	646,96	717,93	442,70	761,62	370,94	706,03	662,80	484,79	755,97	591,18
T4	663,85	753,77	441,58	764,31	371,13	708,68	665,26	493,10	757,54	593,17
S1	640,69	704,21	443,73	759,48	370,88	696,31	670,15	480,53	751,49	590,75
S2	655,41	735,85	442,14	762,96	371,03	707,35	664,03	488,94	756,75	592,18
2008 Janvier	672,37	772,11	441,27	767,59	371,35	710,12	666,57	493,74	757,92	593,97
Février	666,18	757,79	440,97	767,59	371,29	710,46	666,95	493,71	758,89	594,18
Mars	679,02	783,73	440,80	772,17	371,25	711,20	667,39	493,71	769,35	596,71
Avril	672,76	769,09	440,80	772,17	371,48	711,20	668,40	493,70	769,87	597,04
Mai	679,03	783,05	440,62	772,17	371,48	714,36	668,95	493,57	769,70	597,26
Juin	664,79	750,34	440,31	771,89	371,49	716,48	669,77	493,56	770,11	597,54

10.2 Inflation (*)

	Inflation (*)	Groupe								Inflation Hors alimentation (**)
		1	2	3	4	5	6	7	8	
2001	4,23%	5,57%	3,18%	2,36%	2,00%	6,81%	3,30%	0,59%	3,09%	2,96%
2002	1,42%	0,22%	1,47%	0,04%	0,40%	2,54%	2,90%	1,07%	5,80%	2,57%
2003	2,58%	3,85%	-0,02%	1,73%	-0,42%	0,98%	5,61%	0,22%	0,36%	1,46%
2004	3,56%	3,74%	0,28%	1,71%	-0,20%	-0,01%	10,65%	0,84%	3,61%	3,40%
2005	1,64%	-0,74%	0,17%	13,43%	-0,28%	1,13%	9,81%	0,26%	-0,04%	3,82%
2006	2,53%	4,30%	-0,28%	3,21%	-0,29%	1,01%	1,52%	0,10%	0,88%	0,98%
2006 T1	0,90%	-1,74%	0,09%	12,64%	-0,40%	1,44%	8,01%	0,03%	-0,20%	3,32%
T2	0,58%	-1,60%	-0,07%	9,58%	-0,42%	1,48%	6,01%	-0,15%	-0,04%	2,56%
T3	1,30%	0,95%	-0,20%	6,34%	-0,38%	1,35%	3,08%	-0,20%	0,37%	1,60%
T4	2,53%	4,30%	-0,28%	3,21%	-0,29%	1,01%	1,52%	0,10%	0,88%	0,98%
S1	0,58%	-1,60%	-0,07%	9,58%	-0,42%	1,48%	6,01%	-0,15%	-0,04%	2,56%
S2	2,53%	4,30%	-0,28%	3,21%	-0,29%	1,01%	1,52%	0,10%	0,88%	0,98%
déc	2,53%	4,30%	-0,28%	3,21%	-0,29%	1,01%	1,52%	0,10%	0,88%	0,98%
2007 mai	3,06%	5,70%	-0,31%	1,35%	0,00%	1,13%	0,03%	0,67%	2,04%	0,76%
juin	3,25%	6,15%	-0,31%	1,30%	0,04%	1,44%	-0,29%	0,78%	2,06%	0,72%
juillet	3,54%	6,74%	-0,29%	1,25%	0,08%	1,75%	-0,31%	0,89%	2,01%	0,73%
août	3,68%	7,02%	-0,29%	1,19%	0,10%	1,97%	-0,34%	1,01%	1,98%	0,74%
sept	3,69%	7,00%	-0,31%	1,10%	0,12%	2,19%	-0,38%	1,35%	1,94%	0,76%
oct	3,57%	6,71%	-0,33%	1,01%	0,15%	2,41%	-0,42%	1,52%	1,93%	0,76%
nov	3,55%	6,66%	-0,35%	0,91%	0,18%	2,71%	-0,44%	1,69%	1,83%	0,76%
déc	3,51%	6,53%	-0,36%	0,96%	0,17%	3,02%	-0,46%	1,86%	1,73%	0,77%
T1	3,17%	5,94%	-0,34%	1,73%	-0,09%	0,92%	0,39%	0,44%	1,72%	0,77%
T2	3,25%	6,15%	-0,31%	1,30%	0,04%	1,44%	-0,29%	0,78%	2,06%	0,72%
T3	3,69%	7,00%	-0,31%	1,10%	0,12%	2,19%	-0,38%	1,35%	1,94%	0,76%
T4	3,51%	6,53%	-0,36%	0,96%	0,17%	3,02%	-0,46%	1,86%	1,73%	0,77%
S1	3,25%	6,15%	-0,31%	1,30%	0,04%	1,44%	-0,29%	0,78%	2,06%	0,72%
S2	3,51%	6,53%	-0,36%	0,96%	0,17%	3,02%	-0,46%	1,86%	1,73%	0,77%
2008 Janvier	3,73%	6,98%	-0,36%	1,00%	0,16%	3,34%	-0,50%	1,99%	1,65%	0,78%
Février	3,81%	7,17%	-0,37%	1,05%	0,15%	3,37%	-0,56%	2,12%	1,48%	0,75%
Mars	4,02%	7,61%	-0,42%	1,09%	0,15%	3,42%	-0,61%	2,25%	1,39%	0,73%
Avril	4,47%	8,59%	-0,47%	1,14%	0,15%	3,46%	-0,69%	2,38%	1,35%	0,72%
Mai	4,93%	9,54%	-0,51%	1,19%	0,14%	3,25%	0,77%	2,50%	1,44%	0,71%
Juin	4,78%	9,13%	-0,55%	1,23%	0,14%	3,03%	0,59%	2,62%	1,54%	0,78%

Source données : Office National des Statistiques

(*) Inflation en moyenne annuelle sur 12 mois

(**) Calcul Banque d'Algérie

Légende :

1- Alimentation et Boissons non alcoolisées

2- Habillement/ Chaussure

3- Logement / Charges

4- Meubles

5- Santé

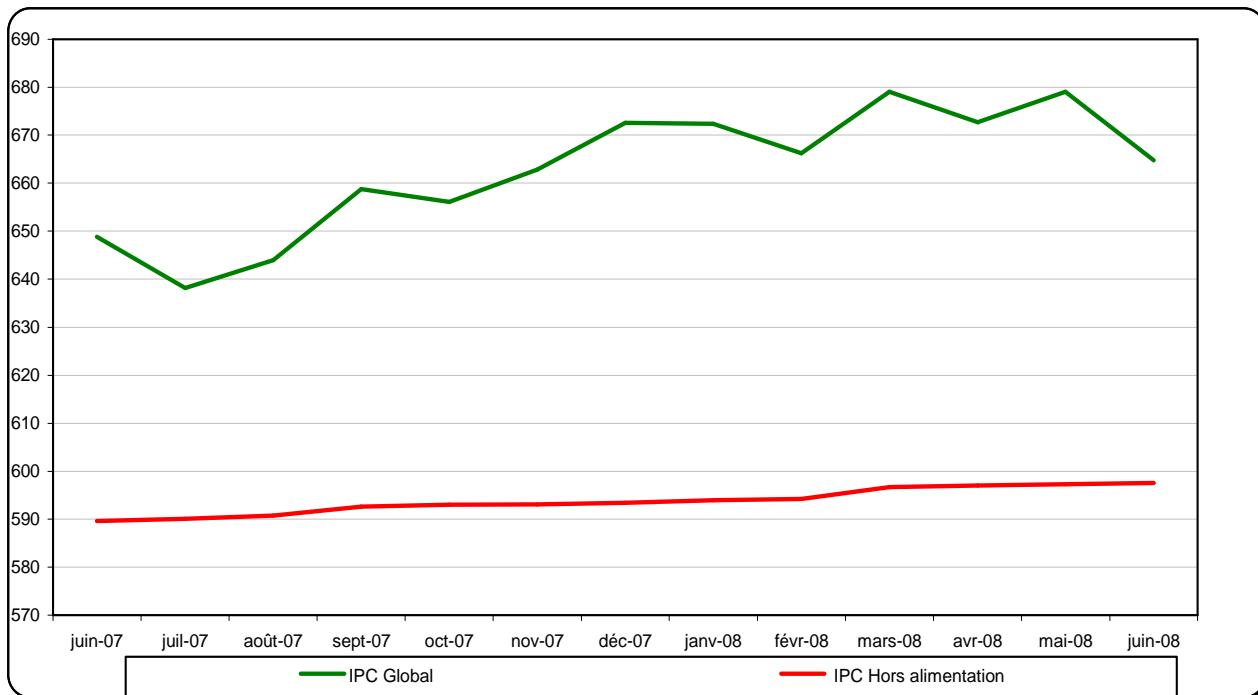
6- Transport / Communication

7- Education / Culture / Loisir

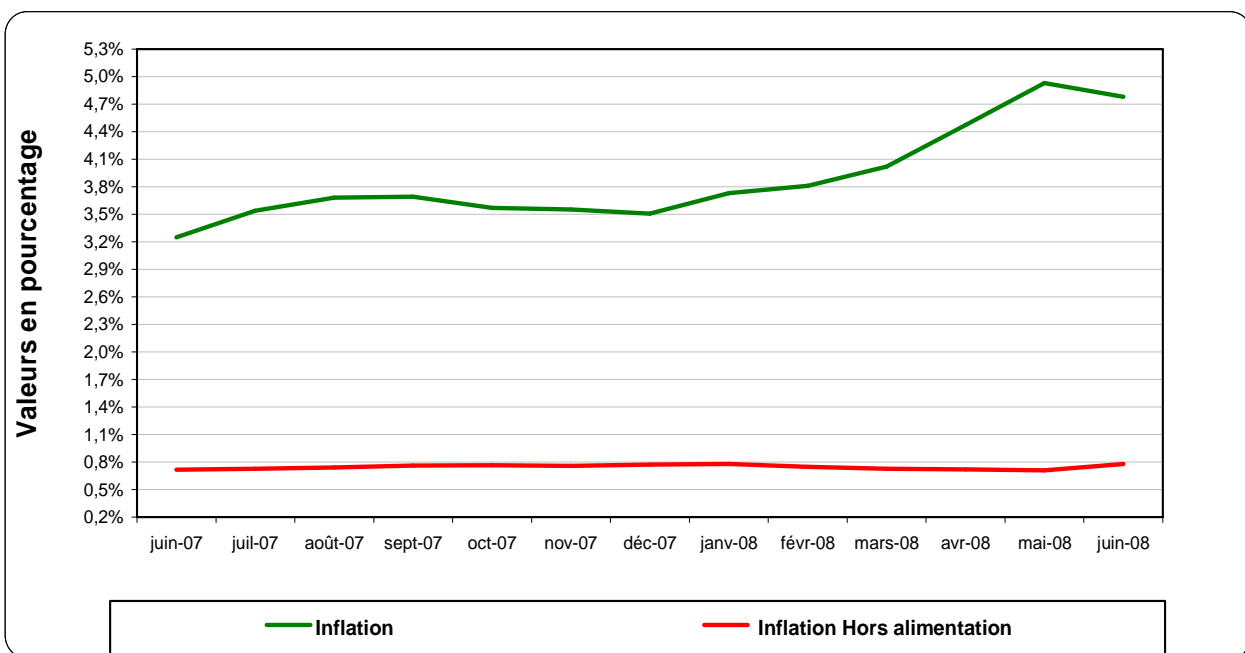
8- Divers



G 10.1 Indice des prix à la consommation



G 10.2 Inflation



Méthodologie d'Elaboration

Des Statistiques Monétaires

La présente note méthodologique comprend quatre principales parties. La première partie traite le cadre des statistiques monétaires ; la deuxième donne une série d'indications portant sur l'élaboration des données agrégées de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie ; la troisième présente la méthodologie d'élaboration de la situation monétaire ; la quatrième traite le plan de mise en œuvre du Manuel des Statistiques Monétaires et Financières "MSMF" édicté par le Fonds Monétaire International "FMI".

I – LE CADRE DES STATISTIQUES MONÉTAIRES

A – LES STATISTIQUES MONÉTAIRES

Les statistiques monétaires incluent les données de l'ensemble des unités institutionnelles composant le système bancaire algérien. Ces unités englobent la Banque Centrale, les banques et les établissements financiers. La Banque d'Algérie (Banque Centrale), les banques et les établissements financiers sont définis dans l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit

Par convention, on intègre dans les statistiques monétaires les dépôts collectés par le Trésor Public et ceux collectés par le Centre des Chèques Postaux "CCP", bien que ces institutions fassent partie, la première de l'Administration centrale et la seconde des entreprises publiques non financières. La contrepartie de ces dépôts est inscrite dans le poste « Créances sur l'Etat » du fait de leur rattachement à l'Administration postale.

Les données comptables des banques font l'objet de déclarations mensuelles à la Banque d'Algérie selon le canevas de déclaration – *modèle 10 Révisé "10R"* – fixé par l'Instruction de la Banque d'Algérie n° 32-91 du 24 Octobre 1991. Ces données sont des encours de fin de mois. Elles sont élaborées sous un quadruple aspect : en termes d'agents économiques, d'instruments financiers, de résidence (incluant les résidants et non résidants) et d'unité de compte (monnaie nationale ou devise).

Les données mensuelles du Trésor Public et du Centre de Chèques Postaux sont transmises à la Banque d'Algérie avec la même périodicité et suivant un canevas simplifié.

Les situations mensuelles des banques transmises à la Banque d'Algérie sont agrégées pour toutes les unités faisant partie du sous-secteur des banques créatrices de monnaie. L'agrégation consiste à faire la somme des encours pour les unités institutionnelles du secteur ou du sous-secteur au sens de la comptabilité nationale. Les données portant sur les créances et engagements entre les unités composant le même secteur ou sous-secteur ne sont pas consolidées.

Les données comptables mensuelles déclarées par les banques et celles de la Banque d'Algérie sont regroupées en une série de rubriques significatives pour le suivi de la politique monétaire. Ces données regroupées sont déclarées régulièrement au Fonds Monétaire International "FMI".

Les situations agrégées des banques sont consolidées avec celles de la Banque d'Algérie en une série d'agrégats monétaires significatifs. La consolidation consiste à éliminer les relations entre les unités institutionnelles, c'est à dire à éliminer les opérations entre la Banque d'Algérie et les banques créatrices de monnaie.

A l'instar des banques, les établissements financiers déclarent mensuellement leurs situations comptables. Ces données sont agrégées pour l'ensemble des établissements financiers qui sont tous de création récente. Les données agrégées ne font pas encore l'objet de consolidation avec celles des banques et de la Banque d'Algérie (les établissements financiers ne collectent pas de dépôts auprès du public). Toutefois, la consolidation des situations des banques, de celle de la Banque d'Algérie et des établissements financiers fait ressortir les statistiques financières.

A ce jour, l'agrégat de monnaie le plus significatif est la masse monétaire (M2) qui représente l'agrégat de base de la situation monétaire. Il regroupe la monnaie fiduciaire en circulation en dehors des banques commerciales, les dépôts à vue, les dépôts sur livrets et les dépôts à terme en monnaie nationale ou en devises étrangères détenus par les agents non financiers auprès des banques.

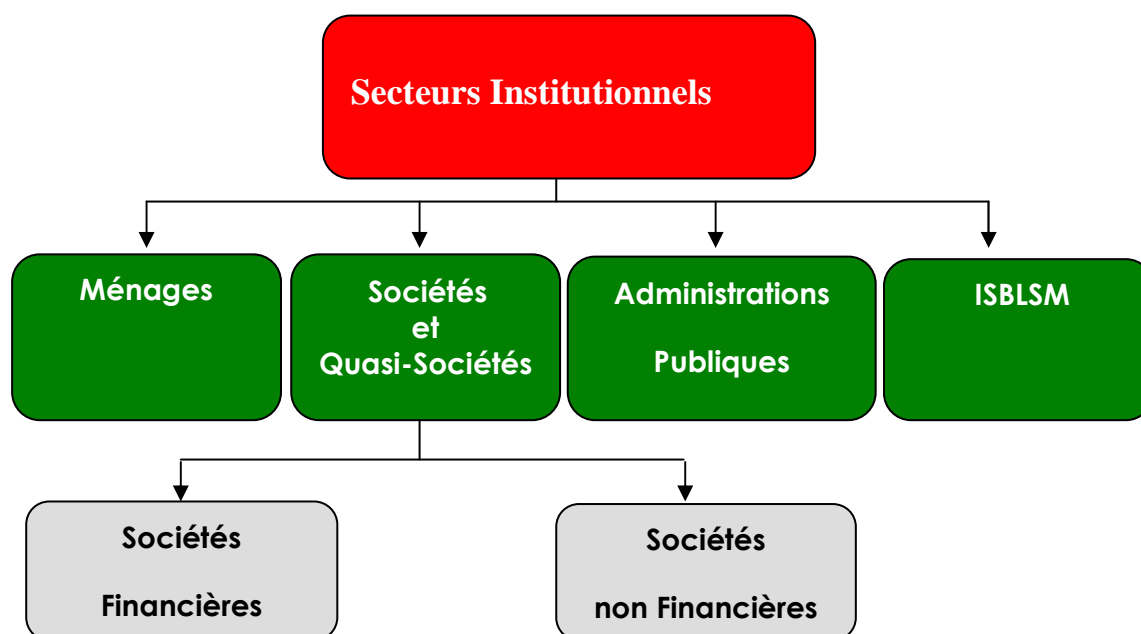
Dans le nouvel Manuel de Statistiques Monétaires et Financières du FMI (2000), cet agrégat M2 est nommé "*Monnaie au Sens Large*".

B - LA SECTORISATION DES UNITES INSTITUTIONNELLES

La sectorisation des unités institutionnelles est effectuée selon les regroupements retenus par le système de comptes nationaux (SCN) édicté par l'ONU en 1993.

Les agents économiques résidents sont repartis en cinq (5) grands secteurs institutionnels qui sont :

- Les Administrations Publiques;
- Les Sociétés et Quasi-Sociétés non Financières;
- Les Sociétés Financières;
- Les Ménages;
- Les Institutions sans But Lucratif au Service des Ménages "*ISBLSM*".



Le compte « reste du monde » constitue un sixième secteur pour la prise en compte des opérations effectuées par les cinq secteurs résidents avec les non-résidents. La notion de résidence est celle utilisée pour les statistiques de la balance des paiements (Manuel de la Balance des paiements du FMI, 5^{ème} édition).

Le secteur des sociétés financières comprend les sous-secteurs suivants :

- Banque Centrale;
- Autres Institutions de Dépôts;
- Autres Sociétés Financières.

En ce qui concerne le secteur financier, cette nouvelle classification n'est pas encore utilisée ; elle le sera prochainement. Pour la confection des statistiques monétaires, l'ancienne classification est toujours en vigueur, à savoir, la répartition en quatre sous-secteurs

- Les Autorités Monétaires (Banque Centrale),
- Les Banques Créatrices de Monnaie " BCM ",
- Les Autres Institutions Bancaires,

- Les Institutions Financières non Bancaires.

C – LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT CONSTITUANT L'AGREGAT DE MONNAIE

L'agrégat de monnaie " M2 " se compose des moyens de paiement et des actifs financiers considérés comme proches substituts des moyens de paiement.

Les instruments financiers se répartissent en deux catégories :

- Les instruments financiers les plus liquides sont ceux qui peuvent être échangés à vue et au pair – c'est à dire sans pénalité financière – contre tout autre instrument financier ou contre des biens et services non financiers. Ces instruments financiers constituent les moyens de paiement de l'économie. La monnaie fiduciaire et les dépôts à vue transférables – par chèque, virement ou autres moyens comparables auprès des institutions financières – entrent dans la définition de la monnaie et constituent des moyens de paiement ;

- La deuxième catégorie d'instruments financiers est constituée des proches substituts des moyens de paiement. Les dépôts à terme, les dépôts d'épargne sur livrets des particuliers et les dépôts en devises quel que soit leur terme, bien qu'assortis des prescriptions expresses visant leur transférabilité, constituent, en Algérie, les trois instruments principaux entrant dans cette catégorie. Ils peuvent en pratique être convertis, rapidement et sans coûts de transaction, en moyens de paiement.

D - SCHEMA ANALYTIQUE DES STATISTIQUES MONÉTAIRES

En tenant en compte la répartition du secteur des institutions financières en quatre sous-secteurs, le schéma analytique des statistiques monétaires suit trois étapes par lesquelles le système financier met des liquidités à la disposition de l'économie.

1) La première étape correspond à l'émission de la monnaie par l'autorité monétaire. Il s'agit des engagements de l'autorité monétaire; ces engagements constituent ce que l'on appelle la **Base monétaire (ou monnaie de base)**.

2) La deuxième étape, reflétée par la Situation monétaire, montre comment, à partir de la base monétaire, l'économie se procure ses moyens de paiement. La situation monétaire inclut aussi une autre catégorie d'avoirs financiers, la quasi-monnaie, représentée par les engagements du système monétaire qui ne sont pas directement utilisables comme moyens de paiement, mais qui peuvent être facilement transformés en monnaie par leurs détenteurs, soit immédiatement soit à bref délai, avec une pénalité financière minimale ou nulle¹.

3) La troisième étape, reflétée par la **Situation financière**, porte sur un ensemble plus large d'instruments financiers détenus seulement en partie pour les besoins de liquidité. La situation financière donne une indication sur l'ensemble des engagements immédiatement exigibles qui incluent les engagements monétaires et quasi-monétaires de l'ensemble du système financier. Elle englobe les dépôts auprès des institutions financières non monétaires et fournit les indications partielles sur les préférences des agents économiques pour les avoirs financiers moins liquides tels que le portefeuille d'obligations émises par les intermédiaires financiers, les droits sur les réserves techniques des sociétés d'assurances et des caisses de retraite...

Chaque agrégat de liquidité est équilibré par un ensemble de postes de contreparties qui complète la présentation sectorielle type.

Selon le MSMF du FMI (2000), les situations sont à établir pour les sous-secteurs du secteur des sociétés financières et pour l'ensemble du secteur des sociétés financières.

¹ Dans le nouveau Manuel de Statistiques Monétaires et Financières du FMI, la distinction entre monnaie et quasi-monnaie n'est plus usitée. L'agrégat de monnaie considéré comme le plus significatif " M2 " en Algérie est appelé « Monnaie au sens large ».

La Situation des Institutions de Dépôts " SID ": avec ses composantes que sont **la Situation de la Banque Centrale (SBC)** et **la Situation des Autres Institutions de Dépôts (SAID)** est au centre des statistiques monétaires et constitue un ensemble de données essentiel pour l'analyse macroéconomique.

L'autre composante du cadre des statistiques monétaires est représentée par la Situation des Sociétés Financières (SSF) dont le champ s'étend au-delà des institutions de dépôts.

La Situation des Sociétés Financières "SSF" : est le résultat de la consolidation des données des **Situations des Institutions de Dépôts (SID)** et des **Situations des Autres Sociétés Financières (SASF)** qui représentent des données consolidées sur les sociétés d'assurance et fonds de pension, les autres intermédiaires financiers et les auxiliaires financiers. Cette situation est nécessaire à l'analyse des créances de l'ensemble du secteur des sociétés financières sur tous les autres secteurs de l'économie ainsi que leurs engagements envers ces derniers.

E - L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS BANCAIRES

L'enregistrement des opérations bancaires s'effectue sur la base des droits et obligations. La comptabilité des banques et établissements financiers est une comptabilité d'exercice et non de caisse.

Les données sont recueillies sur une base brute. Dans le cas où une banque a accordé un crédit à un client qui fait partie en même temps de ses déposants, ce crédit n'est pas enregistré sur la base nette, c'est à dire déduction faite de son dépôt. Les avoirs et engagements en devises sont évalués au cours médian entre le cours d'achat et le cours de vente de la devise.

II – LES AGREGATS SIGNIFICATIFS DE LA BANQUE D'ALGERIE ET DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE

A – LES AGREGATS DE LA BANQUE D'ALGERIE

Les données regroupées de la situation comptable de la Banque d'Algérie sont :

À L'ACTIF

a) **Les Avoirs Extérieurs** : comprennent les réserves internationales (en devises et en DTS) détenues par l'Algérie, la position de réserve du pays auprès du Fonds Monétaire International, les avoirs en or monétaire et les créances sur l'étranger de la Banque d'Algérie, qui ne sont pas considérées comme faisant partie des réserves internationales.

b) **Les Créances sur l'Administration Centrale** : représentent le total des obligations financières de l'Administration centrale envers la Banque d'Algérie. Il s'agit des avances de la Banque d'Algérie à long ou à court terme au Trésor public, des dépôts de la Banque d'Algérie au CCP (qui constituent une des ressources financières du Trésor public) et des montants transférés pour le compte de l'Administration centrale en instance de recouvrement.

c) **Les Créances sur les Banques Créatrices de Monnaie** : représentent le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie (soit directement : opérations de réescompte ; soit à travers le marché monétaire : Pensions et adjudications, ou encore par le biais des crédits et avances en comptes courants).

d) **Les Autres Créances** : comprennent les avances et crédits accordés au personnel.

AU PASSIF

e) **La Base Monétaire** : qui représente les engagements de la Banque d'Algérie en tant que contrepartie principale du total de ses avoirs (réserves internationales, créances sur l'administration centrale, créances sur les banques créatrices de monnaie). Ces engagements sont constitués de la circulation fiduciaire et des dépôts des banques et

établissements financiers détenus dans les comptes tenus sur ses livres.

f) **Les Engagements Extérieurs** : comprennent le total des obligations de la Banque d'Algérie à l'égard des non-résidents, y compris les dépôts des autorités monétaires étrangères et les recours au crédit du FMI. Cette rubrique se déduit des avoirs extérieurs lors de l'élaboration de la situation monétaire.

g) **Les Dépôts de l'Administration Centrale** : représentent les obligations de la Banque d'Algérie à l'égard de l'Administration centrale. Il s'agit des dépôts du Trésor public et de certains ministères ainsi que des provisions constituées par ces derniers pour les transferts à l'étranger.

h) **Les Autres Postes (Nets)** : regroupent des éléments non enregistrés par ailleurs. Ce sont, notamment, les comptes de fonds propres, déduction faite des immobilisations corporelles.

Par opposition aux immobilisations financières, les comptes de stocks (stock de matières, produits semi-finis et produits finis de l'Hôtel de Monnaie) ainsi que le solde des comptes de régularisation, le solde entre les créances et les engagements sur les tiers.

B – LES AGREGATS DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE

Les banques, habilitées à recevoir les dépôts du public, sont créatrices de monnaie scripturale en raison des crédits qu'elles accordent aux secteurs non financiers. Leur situation comptable présente les principaux postes qui suivent :

À L'ACTIF

Il s'agit des avoirs et des créances sur l'économie intérieure et sur les non-résidents, à savoir :

a) **Les Réserves** : qui comprennent les billets et pièces en caisse libellées en monnaie nationale

ainsi que les dépôts en compte courant, obligatoires et libres, détenus auprès de la Banque d'Algérie.

b) **Les Avoirs Extérieurs** : qui regroupent, notamment les liquidités internationales et d'autres actifs financiers émis par des non-résidents. Sont inclus sous cette rubrique, les dépôts auprès des correspondants, les valeurs mobilières, les effets représentatifs des opérations d'exportation, les prêts et avances consentis aux non-résidents.

c) **Les Créances sur l'Administration Centrale** : comprennent le portefeuille d'obligations financières émises directement par l'Administration centrale et détenues par les banques créatrices de monnaie. Il s'agit, en général, des titres émis par le Trésor public et achetés par les banques ou reçus en représentation des créances des banques sur les entreprises restructurées, des montants détenus en comptes courants au Trésor public et au Centre de Chèques Postaux et autres prêts et avances consentis à l'Administration centrale.

d) **Les Créances sur le Reste de l'Economie Intérieure** : sont les créances détenues sur tous les autres secteurs ou sous-secteurs autres que la Banque d'Algérie et l'Administration centrale. Ces créances sont ventilées par secteurs débiteurs et non en fonction des types d'instruments. Il s'agit des créances sur les entreprises publiques non financières (entreprises publiques ou à prédominance publique), des créances sur le secteur privé (Entreprises privées et ménages) et des créances sur les institutions financières non monétaires (non collectrices de dépôts). Les créances des banques créatrices de monnaie à l'égard du reste de l'économie intérieure, l'Administration centrale non comprise, sont classées par degré d'exigibilité (crédits à court terme, crédits à moyen et long terme).

AU PASSIF

Il s'agit des engagements à l'égard de l'économie intérieure et à l'égard des non-résidents. Ces engagements sont classés par

types d'instruments en tenant compte, en particulier, de leur degré de liquidité, à savoir :

e) **Les Dépôts à Vue** : comprennent les comptes de chèques et les comptes courants de déposants résidents, autres que ceux de l'Administration centrale, ainsi que les sommes en instance d'affectation dans ces comptes (autres sommes dues à la clientèle).

f) **Les Dépôts à Terme** : incluent les comptes d'épargne sur livrets et les dépôts à échéance fixe effectués auprès des banques par des résidents. Par convention l'ensemble des comptes à vue et à terme en devises des résidents sont inclus dans cette catégorie.

g) **Les Engagements Extérieurs** : comprennent toutes les obligations financières contractées par les banques créatrices de monnaie à l'égard des non-résidents, quelle que soit l'unité monétaire en laquelle elles sont libellées ou payables.

h) **Les Dépôts de l'Administration Centrale** : comprennent les fonds placés par l'Administration Centrale auprès des banques. En général, les unités de l'Administration Centrale ont pour obligation de détenir leurs fonds auprès du Trésor public. Auprès des banques, elles détiennent uniquement des montants destinés pour les transferts à l'étranger. Par contre, sont incluses sous cette rubrique, les avances du Trésor public pour la recapitalisation des banques ou pour les rachats de créances non performantes.

i) **Les Crédits de la Banque d'Algérie** : représentent les montants obtenus par les banques auprès de la Banque d'Algérie dans le cadre des opérations de refinancement. Ces montants apparaissent aussi à l'actif de la situation de la Banque d'Algérie.

j) **Les Autres Postes (net)** : comprennent les comptes de fonds propres, nets des immobilisations corporelles et non corporelles, et autres postes non classés ailleurs (emprunts extérieurs à moyen et long terme, fonds de prêt de l'Etat, solde des comptes de régularisation,

solde entre les créances et les engagements sur les tiers, ...).

III - LA SITUATION MONETAIRE

A - LA NATURE DU DOCUMENT

La Situation Monétaire est élaborée mensuellement. Elle inclut un ensemble de données portant sur la masse monétaire " M2 " et ses contreparties. C'est un document monétaire de base en Algérie.

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) a été transformée en banque en 1997. Ses situations comptables mensuelles ont été présentées séparément au cours des années 1999, 2000 et 2001 ; elles sont désormais intégrées dans la situation monétaire.

La situation monétaire constitue un document important à plusieurs titres :

1) La situation monétaire traduit la relation financière entre les données des institutions financières qui fournissent les moyens de paiement et l'ensemble des autres agents économiques. Elle permet d'étudier la relation entre la variation de la monnaie et la variation des autres engagements et avoirs du système monétaire. On retrouve à ce niveau la notion de multiplicateur monétaire, qui est le lien entre la base monétaire et la masse monétaire (quantité de monnaie définie plus haut).

2) La situation monétaire est le document de base pour étudier la demande de monnaie et notamment les préférences des agents économiques pour la liquidité.

Elle présente les engagements du système monétaire (monnaie + quasi-monnaie) comme un ensemble de données relatives aux créances sur les émetteurs de monnaie détenue par le reste de l'économie.

3) La situation monétaire fournit aussi les données, bien que partielles, pour l'analyse du

financement intersectoriel effectué par l'intermédiaire de services relevant des institutions monétaires. Ces données sont considérées comme partielles pour trois raisons :

✓ Les prêts peuvent être consentis ou des emprunts peuvent être contractés par d'autres secteurs économiques sans l'intermédiation des institutions monétaires (crédits inter-entreprises, crédits accordés par les établissements financiers et souscription sur le marché financier) ;

✓ Les prêts sont classés selon le débiteur final c'est-à-dire que la situation monétaire donne des informations sur celui qui est engagé à l'égard du créancier alors qu'en matière de financements intersectoriels, la préoccupation est portée davantage sur celui qui a financé le débiteur. Il n'y a pas nécessairement correspondance du fait des opérations portant sur les instruments financiers négociables qui font intervenir des tiers ;

✓ La situation monétaire est présentée sous forme de soldes d'avoirs et engagements non réglés et dont les postes financiers sont ajustés périodiquement, ce qui peut être préjudiciable à l'analyse du financement sectoriel.

Malgré ces inconvénients, la situation monétaire est la seule source d'information à ce jour sur le financement sectoriel.

B - LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire intègre les données de la Banque d'Algérie, des banques créatrices de monnaie et les dépôts à vue des CCP et du Trésor.

La situation monétaire présente les engagements du système monétaire comme un ensemble de données relatives aux créances sur les émetteurs de monnaie détenues par le reste de l'économie intérieure (masse monétaire). Ces engagements sont regroupés en deux agrégats. Le premier, la **Monnaie**, est la somme de la circulation fiduciaire hors banques et des dépôts à vue, le second, la **Quasi-Monnaie** correspond aux dépôts à terme, d'épargne ou en devises.

Les **autres postes (nets)** représentent la somme des autres postes nets des banques créatrices de monnaie et de la Banque d'Algérie.

Les contreparties de la masse monétaire sont les suivantes :

a) **Les Avoirs Extérieurs (nets)** : qui représentent la somme des avoirs extérieurs de la Banque d'Algérie et des avoirs extérieurs des banques créatrices de monnaie diminués des engagements extérieurs à court terme portés dans les situations mensuelles de la Banque d'Algérie et celles des banques créatrices de monnaie.

b) **Les Créances Nettes sur l'Administration Centrale** : qui sont celles de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie diminuées des dépôts de l'Administration centrale à la Banque d'Algérie et auprès des banques créatrices de monnaie. En effet, les avoirs de type monétaire détenus par l'Administration centrale ne sont pas inclus dans les agrégats de monnaie.

c) **Les Crédits à l'Economie** : qui sont représentés par la somme des créances des banques créatrices de monnaie et de la Banque centrale sur le reste de l'économie intérieure.

La situation monétaire ne présente pas les données relatives aux relations entre la Banque d'Algérie et les banques créatrices de monnaie. En effet, celles-ci s'annulent lors de la consolidation. Toutefois, les différences éventuelles entre les montants comptabilisés par la Banque d'Algérie et ceux comptabilisés par les banques créatrices de monnaie sont intégrées dans les autres postes (net) de la situation monétaire.

IV - PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MANUEL

Depuis 1992, la Banque d'Algérie élabore les statistiques monétaires selon les recommandations du « Guide des Statistiques Monétaires et Bancaires » publié dans Statistiques Financières Internationales (SFI/FMI/1987).

Le Fonds Monétaire International a publié en 2000 « le Manuel de Statistiques Monétaires et Financières "MSMF" ». C'est le plus récent des recueils de directives internationales sur la méthodologie des statistiques monétaires et financières. Les concepts et principes qui y sont énoncés concordent avec le Système de Comptabilité Nationale de l'ONU (1993).

La Banque d'Algérie se prépare activement à effectuer la transition vers la méthodologie proposée dans le Manuel de statistiques monétaires et financières. Les principaux changements portent sur le classement des actifs financiers ainsi que la sectorisation des unités institutionnelles en incluant les institutions financières (Compagnies d'assurances et Caisse de retraite) lesquelles ne sont pas incluses actuellement dans les statistiques monétaires établies par la Banque d'Algérie, permettant ainsi l'élaboration des statistiques financières.

Par ailleurs, l'une des autres préoccupations de la Banque d'Algérie est l'élaboration des statistiques monétaires et financières en flux et ce, en mettant en relief l'ensemble des opérations, des réévaluations ou des autres changements de volume affectant les situations de l'ensemble des secteurs institutionnels.

Méthodologie d'Elaboration Des Statistiques de la Balance des Paiements

C

ette présente note méthodologique sur l'élaboration des statistiques de la balance de paiements met en relief des différents concepts de la balance de paiements, de la composition de la balance de paiements en Algérie ainsi que la méthode de conception de la balance de paiements et la définition de la position extérieure globale d'un pays.

I. LA BALANCE DE PAIEMENTS ET SES CONCEPTS

La balance de paiements est un état statistique qui reprend selon une présentation systématique et pour une période donnée, l'ensemble des transactions économiques d'une économie avec le reste du monde.

Une économie est composée d'entités : **les résidents**, qui ont des relations économiques, plus ou moins importantes, avec des entités d'autres économies qui sont des **non résidents**.

Les relations économiques comprennent:

- ❖ Les transactions sur les biens, services et revenus;
- ❖ Les transactions sur les avoirs et engagements financiers;

- ❖ Les transferts de ressources réelles ou financières d'un agent économique à un autre, sans contrepartie.

Un résident est défini comme une personne physique ou morale, algérienne ou étrangère mais dont la résidence principale et/ou l'activité économique principale est exercée en Algérie. Cette activité peut avoir n'importe quelle forme juridique (succursale, filiale, agence, bureau, ...).

Un non résident est défini comme une personne physique ou morale de nationalité algérienne ou étrangère mais dont la résidence et/ ou le centre d'activité se situe à l'étranger.

La présentation systématique de la balance, doit répondre au système d'enregistrement à partie double. Cette convention obéit au principe suivant :

Inscription au Crédit	Inscription au Débit
<i>Exportation de biens et services</i>	<i>Importation de biens et services</i>
<i>Revenus à recevoir</i>	<i>Revenus à verser</i>
<i>Compensation de ressources réelles ou financières reçues sans contreparties (transferts)</i>	<i>Compensation de ressources réelles ou financières fournies sans contreparties (transferts)</i>
<i>Augmentation des engagements</i>	<i>Augmentation des actifs financiers</i>
<i>Diminution des actifs financiers</i>	<i>Diminution des engagements</i>

Les opérations libellées en monnaie nationale font varier les engagements vis à vis de l'extérieur.

Les opérations en devises étrangères font varier les avoirs vis- à-vis de l'extérieur.

Les avoirs réels ou financiers portés au crédit dénotent une baisse et au débit, une hausse. Pour les engagements, la règle est inversée.

II - BALANCE DE PAIEMENTS EN ALGERIE

COLLECTE DE DONNEES

La balance des paiements en Algérie est établie à partir des règlements entre l'Algérie et le reste du monde. Il s'agit des données collectées auprès de l'ensemble des Intermédiaires Agréés et de la Banque d'Algérie sur la base de pièces comptables et de formules justificatives.

Par le biais du réseau informatique, la Direction de la Balance de Paiements reçoit de la Banque d'Algérie - Direction de la Gestion des Avoirs et des Opérations Extérieures (DGAOE), des états ventilés d'achats/ventes des devises des intermédiaires agréés qui lui permettent de vérifier les déclarations des banques.

Les intermédiaires agréés, conformément aux orientations contenues dans l'instruction N° 824, transmettent la totalité des déclarations en transferts et rapatriements exécutées pour le compte de leurs clientèles, détaillées par bénéficiaire, par pays et par nature d'opérations (voir référence, textes réglementaires en annexes).

L'enregistrement des opérations par transaction ne concerne, à ce jour, que la balance commerciale. Le transfert effectif des marchandises est recensé par la Direction Générale des Douanes au moment de passage à la frontière. Ainsi, le principe chronologique est respecté car il doit correspondre, pour les biens, au transfert de titres de propriété. L'information parvient à la Direction de la Balance des Paiements, selon une cadence trimestrielle, sur support magnétique.

A la base des règlements, sont enregistrés les services, les revenus et tous les autres cessions d'actifs ou de passifs. En moyenne, la Direction de la Balance des Paiements reçoit deux cent trente mille informations par mois dont 80% proviennent de sources bancaires.

Sur la base des informations reçues, la Direction de la Balance des paiements produit :

- Une balance globale (tous pays),
 - Une balance par zone géographique et intérêt économique, à savoir :
- ✓ **Zone Asie** : pays de Golf, Moyen Orient pays non OPEP, Asie du Sud est, Asie mineure, les trois Chines, Asie et Océanie ;
 - ✓ **Zone Europe** : Groupe zone euro et hors euro ;
 - ✓ **Zone Amérique** : Amérique du nord, Amérique (OPEP), ALENA, Amérique du sud, autre - Amérique ;
 - ✓ **Zone Afrique** : UMA, Afrique (OPEP), Afrique du nord, Afrique du sud (Union douanière), autre - Afrique.

Ces balances sont disponibles en dinars et en dollars US. L'unité de compte adoptée dans la statistique de la balance est le dollar, même si la balance en dinars est également établie. Il fallait s'assurer d'une monnaie suffisamment stable dans le temps et qui est en l'occurrence, la monnaie de notre principale recette d'exportation.

A défaut d'avoir le taux de change à la date de la transaction, notamment pour les données communiquées en stocks (réserves), les flux qui se dégagent sont évalués au taux de change moyen d'une courte période (trimestre). En revanche, pour la Position Extérieure Globale, le taux de change utilisé est le taux de change moyen (entre taux achat et vente) à la date d'arrêt de la position.

III - REGLES UTILISEES DANS LE TRAITEMENT ET L'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.

1. L'élaboration de la BDP nécessite le recensement de l'ensemble des opérations de notre économie avec l'extérieur (agents non résidents) et ceci, quel que soit le mode de financement retenu.
 - ✓ Règlement immédiat
 - ✓ Règlement différé
 - ✓ Règlement anticipé
 - ✓ Sans règlement
2. Pour le recensement des transactions sur biens, il est recommandé de se référer à la notion de transfert de propriété de préférence aux systèmes du dédouanement (commerce spécial) ou bien des entrées et sorties des biens (commerce général). La prise en charge du CNIS, de la statistique douanière Algérienne, est proche de la notion de transfert de propriété.
3. L'ensemble des postes identifiés au niveau de la BDP, est suivi à travers un système d'enregistrement des opérations de changes. Ces dernières sont des règlements officiels exécutés par la Banque d'Algérie pour les comptes des banques (et/ ou de leurs clients) et sont complétés d'un compte rendu statistique.
4. L'élaboration des BDP régionales (par pays) nécessite aussi un poste de « règlements multilatéraux » pour compenser la différence qui viendrait des importations d'un pays sur financement d'un autre pays (opérations triangulaires).
5. L'élaboration de la BDP de l'Algérie avec le reste du monde passe par le calcul de chaque poste grâce au regroupement des rubriques correspondantes.

Chaque rubrique constitue une position spécifique d'enregistrement de certains types de transactions extérieurs en recette ou en dépense.

Toutes les rubriques utilisées sont répertoriées codifiées et communiquées à l'ensemble des banques, pour leur permettre de renseigner les comptes rendus statistiques à chaque opération de transfert ou de rapatriement (selon une procédure et un circuit approprié).

Il est important de souligner que la liste de ces rubriques a évolué en fonction du système du commerce et des paiements extérieurs en Algérie.

Ainsi, l'évolution de la réglementation des changes est au fur et à mesure accompagnée d'une adaptation de la définition du contenu et de la procédure de déclaration de chaque rubrique.

La Banque d'Algérie reçoit en moyenne de deux cent trente milles informations par mois dont 80% sont de source bancaire.

IV- METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA BALANCE DE PAIEMENTS

Les manuels du Fonds Monétaire International présentent le cadre conceptuel ainsi que la structure et classification des postes de la balance de paiements.

Ils fournissent les orientations nécessaires pour appréhender et exploiter les flux et les stocks. En effet, si les flux permettent de déterminer la balance de paiements, les stocks, quant à eux, déterminent la position extérieure globale.

La balance de paiements actuelle est composée de deux grands chapitres, le compte des transactions courantes et le compte de capital et d'opérations financières, y compris les avoirs de réserves.

3.1 - COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

Ce compte regroupe l'ensemble des transactions économiques ainsi que les transferts sans contreparties. Il est décomposé en transactions sur :

- Les Biens ;
- Les Revenus ;
- Les Services ;
- Les Transferts Courants.

❖ Les Biens

Les biens comprennent les marchandises générales, le travail à façon et avitaillement.

1. Marchandises Générales

Les données sur les importations de marchandises sont revalorisées par la Direction de la Balance de Paiements. Cette revalorisation consiste à défalquer un montant de 6% de chaque opération d'importation CAF pour l'affecter au poste de services transport (y compris les assurances du fait qu'on ne connaît pas cette variable).

Aux données portant sur les importations de marchandises sont ajoutées :

- ✓ Les acquisitions de biens par des résidents en dehors des frontières (ambassades, consulats, entreprises de navigations entreprises de transport) ;
- ✓ Les importations sans paiements des particuliers.

Les données sur les exportations en hydrocarbures, proviennent des sources bancaires et du « service hydrocarbures » de la Direction du Contrôle des Changes, Les données sur les exportations CAF hors hydrocarbures sont des statistiques douanières auxquelles on effectue les mêmes corrections dans le cas d'exportations CAF que pour les importations.

2. Travail à Façon et Réparation

Ce poste enregistre les règlements effectués pour les réparations d'avions, de navires et pour toutes transformations de produits bruts (raffinage de pétrole). Il s'agit d'inscrire la valeur brute des biens échangés entre les deux économies concernées par la transformation.

3. Avitaillement

Cette ligne enregistre les achats de marchandises algériennes par les transporteurs étrangers et des achats marchandises étrangères par les pavillons algériens (les données proviennent de sources bancaires).

❖ Les Services

La diversité des services internationaux et l'expansion remarquable de ce type d'échanges se retrouvent dans la balance des paiements éclatés en quatorze catégories:

1. Services de Transport

Ce poste couvre les frais de transport liés aux marchandises et aux personnes. Compte tenu de la spécificité de l'Algérie, en plus des transports traditionnels (maritime, aérien, routier) est inscrit le transport par canalisation.

En général, ce poste est composé du fret (ratio évalué à 6% de la valeur CAF de la marchandise à l'importation déclarée par les banques), des règlements des comptes d'escalas et des billets de passage des passagers non résidents auprès de compagnies algériennes et de résidents auprès de compagnies étrangères non résidentes.

2. Service - Voyages

On trouve au niveau de ce poste les dépenses des algériens à l'étranger au titre de leurs frais de séjour à l'occasion de voyages touristiques, d'affaires ou tout autre service acquis auprès des non résidents (santé, scolarité,...) et les dépenses de même nature, en Algérie engagées par des non résidents.

3. Service de Communication

Il s'agit de trafics des postes et télécommunications, des services d'informations audiovisuelles et des services des agences de presse écrite.

4. Service de Bâtiments et Travaux Publics

Ce poste couvre les services liés aux recherches minières et géophysiques, aux frais et bénéfices de chantiers, aux prospections et forages pétroliers,...

5. Service d'Assurances

A ce poste correspond un ensemble de règlements effectués dans le cadre de primes, d'indemnités et recours

d'assurances par des résidents auprès d'organismes non résidents et par des non résidents auprès de compagnies résidentes.

6. Service Financier

Ce poste recouvre les règlements de l'ensemble des commissions et frais bancaires et des frais de toute autre intermédiation financière.

7. Services d'Informatique et d'Informations

Ces services correspondent à la mise en œuvre et la connexion de sites serveurs à d'autres réseaux, à l'assistance et l'expertise pour la mise en œuvre de réseaux d'informations, de traitement des données, de règlements relatifs à la gestion des équipements informatiques, l'application de logiciels, la formation et la maintenance des équipements.

8. Redevances et Droits de Licences

Il s'agit de redevances versées ou perçues périodiquement pour les brevets et droits d'exécutions, et marque de commerce.

9. Locations et Exploitations

Ce poste concerne les frais de locations de matériels.

10. Services Techniques

Sont inscrits sur cette ligne tous les frais relatifs aux prestations d'études (engineering, architecture), de recherches, d'assistance technique (mise en route, essais, travaux de montages...).

11. Autres Services

Sont enregistrés sur ce poste tous les frais de publicité, les frais de gestion des bureaux d'agences étrangères, les honoraires d'avocats et divers autres services de même nature.

12. Services Culturels et Loisirs

Sont recensés à ce poste tous les frais liés aux redevances et exploitations de films, les droits de reproduction, les participations aux activités sportives et les cachets d'artistes (précédemment inclus dans le poste voyage).

13. Services des Administrations Publiques

Sont enregistrés sous cette rubrique les recettes et dépenses administratives des postes diplomatiques et consulaires algériens à l'étranger et étrangers en Algérie.

❖ Les Revenus

Les revenus, (intérêts et commissions) en tant que contrepartie d'alimentation en facteurs de production, sont classés, selon la nature des capitaux concernés, en :

- ❖ Revenus des investissements directs,
- ❖ Revenus des investissements de portefeuille,
- ❖ Revenus des autres investissements.

On retrouve au niveau de cette rubrique :

- ✓ Les revenus du travail des travailleurs frontaliers ;
- ✓ Les revenus d'investissements en tant que flux reçus ou transférés par/vers les propriétaires d'avoirs

financiers. Il s'agit des revenus sur les investissements directs, revenus d'investissements étrangers en Algérie et des Algériens à l'étranger, sur les investissements de portefeuille, et sur les autres investissements ;

- ✓ Les intérêts sur les emprunts extérieurs privés et publics,
- ✓ Les revenus des placements de la Banque d'Algérie,
- ✓ Les intérêts des avoirs à court terme des banques primaires auprès des correspondants étrangers ainsi que les revenus.

❖ Les Transferts Courants

Ce poste recense les transferts de propriétés des ressources réelles ou financières n'ayant pas de contreparties économiques.

Il est scindé en deux grands secteurs, à savoir :

1. Secteur des Administrations Publiques : qui regroupe les dépenses et recettes de coopération, salaires, rentes, pensions de retraite, participations aux frais de fonctionnement des institutions internationales, subventions et taxes.

2. Autres transferts : anciennement appelé "prestations gratuites", sont la contrepartie des dons, des importations des particuliers et des importations par les résidents des "véhicules et valises taxées" réglés sur leurs devises propres.

On retrouve également les envois de fonds des travailleurs, composés en dépenses de transferts des salaires des étrangers en Algérie, et en recette, les rapatriements sur les salaires des nationaux résidents à l'étranger y compris les pensions et allocations familiales versées par l'organisme employeur.

3.2 - COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES

Cette partie de la balance des paiements se compose des comptes détaillés ci-après.

A) LE COMPTE DE CAPITAL

Le compte de capital suivant la cinquième version du manuel FMI, recouvre les transferts de cessions d'actifs financiers (remise de dettes) et de transferts et cessions d'actifs incorporels ainsi que les transferts de migrants lors de changement de résidence.

Dans la balance des paiements de l'Algérie, se retrouve principalement, les règlements liés aux droits d'enregistrement pour les successions et l'ensemble des règlements liés aux ventes et achats de brevets et marques.

B) LE COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES

Le compte financier est établi selon la nature des capitaux et non selon leurs durées (investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et enfin la variation des avoirs de réserves).

La distinction est faite entre les créances et les engagements et selon les secteurs.

1. Investissements Directs

Au sens de la méthodologie FMI, l'investissement direct désigne tout apport effectué par un investisseur afin d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise. Cette entreprise créée, peut être dotée ou non d'une personnalité morale distincte de la maison mère (cas du partenariat ou de l'association).

L'investisseur cherche également à définir une influence dans la gestion de l'entreprise. Il est alors admis que détenir un minimum de 10% des actions donne ces pouvoirs. Au-dessous de ce seuil, l'apport est classé comme un investissement de portefeuille. En revanche, s'il lui est quand même accordé un pouvoir de décision effectif, l'investissement est considéré comme un investissement direct.

L'investissement direct met en relation des entreprises apparentées : la maison mère, les succursales, les filiales,....

2. Investissements de Portefeuille

Ce poste regroupe les titres de participation et autres titres de créances (obligations et emprunts). Par convention, figure également dans cette rubrique les investissements directs étrangers quand la part de l'investisseur est inférieure à 10% du capital.

3. Autres Investissements

Ce poste inclut tous les flux financiers autres que ceux cités précédemment. Il s'agit, notamment, des prêts et emprunts répartis par le secteur résident, public et bancaire, avec distinction entre créances et engagements.

Dans la cinquième version du Manuel du FMI sur la balance des paiements, l'utilisation des ressources FMI, et FMA font partie de ce poste alors qu'elle figurait auparavant parmi les avoirs de réserve.

Ce poste est décomposé en créances et engagements.

Au niveau des créances on retrouve :

- **Crédits Commerciaux** : Ce poste enregistre les règlements liés aux crédits consentis par des résidents et le remboursement de ces prêts. Ils sont distingués entre long, moyen et court terme y compris les avances à la commande.
- **Prêts - Secteur Bancaire** : Sont enregistrés sous cette rubrique les règlements afférents aux prêts consentis par le secteur bancaire à des non-résidents et le remboursement de ces prêts. Les prêts sont ventilés en long, moyen et court terme.
- **Prêts - Secteur Public** : Il s'agit du même principe d'enregistrement que pour le secteur bancaire.
- **Monnaie Fiduciaire et Dépôts** : Ce poste enregistre les avoirs en devises convertibles auprès des correspondants étrangers, les avoirs en billets de

banques étrangers (encaisse), les comptes en devises ouverts auprès des intermédiaires agréés et les comptes en dinars convertibles détenus par les étrangers dans des comptes ouverts auprès des intermédiaires agréés.

Au niveau des engagements on retrouve :

- **Crédits Commerciaux** : Ce poste correspond aux mobilisations et remboursements des crédits fournisseurs et acheteurs obtenus de l'étranger.
- **Prêts - Secteur Bancaire** : Ce poste comprend les mobilisations et les remboursements des crédits financiers purs et syndiqués ainsi que les crédits à court terme accordés aux banques.
- **Prêts - Secteur Public** : Ce poste inclut les mobilisations et les remboursements des crédits gouvernementaux, multilatéraux, prêts FMI y compris les crédits court terme de la Banque d'Algérie.
- **Autres Engagements** : On enregistre sous ce poste les règlements liés aux engagements en devises et en or.

C) AVOIRS DE RESERVE

Ce poste couvre tous les avoirs considérés comme étant à la disposition des Autorités monétaires. Les flux de ces avoirs sont recensés en créances brutes et réparties en cinq rubriques :

1. **L'Or** : c'est la variation réelle des avoirs en or détenus par la Banque d'Algérie ;

2. **Les Devises Convertibles** : c'est la variation réelle des avoirs en devises de la Banque d'Algérie recensés dans les comptes de dépôts et les avoirs en billets de banques ;

3. **Les Avoirs en DTS** : c'est l'acquisition de nouveaux Droits de Tirages Spéciaux auprès du FMI et l'utilisation de ces DTS ;

4. **Position de Réserves au FMI** : Ce poste reprend la variation des créances et engagements de notre quote-part auprès du FMI en DTS et en monnaie nationale.

5. **Autres Créances** : cette ligne enregistre la variation de position créditrice de l'Algérie vis à vis des pays avec lesquels elle a signé des conventions.

D) ERREURS ET OMISSIONS

Ce poste prend en charge le déséquilibre constaté entre le total des débits et le total des crédits enregistrés.

Quant aux balances bilatérales, le poste « Erreurs et Omissions » est remplacé par le poste « Règlements Multilatéraux ».

La ventilation géographique des règlements (pays d'origine ou de destination, lorsqu'il s'agit de transactions sur marchandises, pays de résidence de créanciers ou débiteurs, lorsqu'il s'agit d'autres transactions), conduit à des inscriptions supplémentaires chaque fois qu'une monnaie tierce est utilisée pour régler ces transactions.

Ex : une marchandise anglaise réglée en USD :

- La balance bilatérale Algérie / Grande Bretagne sera mouvementée au niveau du compte des transactions courantes.
- La balance bilatérale Algérie / USA sera mouvementée au niveau du compte des opérations financières.

IV - POSITION EXTERIEURE GLOBALE

Elle reprend l'ensemble des encours d'avoirs et engagements financiers.

L'ensemble des éléments constituant la position extérieure sont : Investissements Directs;

V- ANNEXES

Annexe n° 1

TEXTES REGLEMENTAIRES DETERMINANT LE CONTENU ET LE CIRCUIT DES DECLARATIONS STATISTIQUES DES OPERATIONS DE CHANGE "BOURSE ET HORS BOURSE"

1. INSTRUCTION N° 824 DU 05/11/1959 AUX INTERMEDIAIRES AGRES ET LES CIRCULAIRES D'EXPLICATION

Objet de l'instruction : Dispositions concernant l'établissement et l'envoi des comptes rendus d'opérations de change destinés à l'établissement de la balance des paiements

Les circulaires d'explication de cette instruction sont :

- Les circulaires n°2, 6,15 et 21,
- **Les circulaires ZF n°1 et 9,**
- **Les articles 22, 23 et 24 se rapportant à la circulaire ZF n°2**

2. Circulaire n° 27 du 01.01.1966

Objet : Etablissement et envoi à la Banque Centrale d'Algérie (BCA) actuellement la Banque d'Algérie (pour l'établissement de la balance des paiements) des comptes rendus d'opérations avec l'étranger (zone franc et hors zone franc) ;

Cette circulaire fait référence à l'Instruction 824 du 05.11.1959

3. INSTRUCTION N°1 DU 12.03.1963

Cette instruction fait abroger :

- **Les circulaires n° 2, 6,15 et 21**
- **Les circulaires ZF n°1 et 9**
- **Les Articles 22, 23 et 24 de la circulaire ZF n°2**

4. Instruction n° 68/82 du 31.12.1968

Objet : Relations des sièges et services de la BCA avec la direction des services étrangers et du contrôle des changes "service statistique et balance des paiements" dans le cadre de l'instruction n°824 et des circulaires sus citées

Investissements de Portefeuille; Autres Investissements et les Avoirs de Réserves.

Au niveau de chaque poste, il y a la distinction entre les créances et les engagements. Sont repris sous ces postes l'ensemble des facteurs à l'origine des variations de la position extérieure globale (variation des prix du marché, du taux de change,...). Toutefois, en Algérie, seules les données de la dette, des réserves de change et des autres créances sont établies en stock. Les autres statistiques (marchandises, investissements) reflètent les flux de devises enregistrés.

L'objectif ultime consiste à arriver à établir des circuits d'informations avec les structures ou institutions pouvant renseigner les divers postes de la position extérieure globale en terme d'encours, fin de période, en terme de prix relatifs (prix courant du marché).

5. Instruction 02/96 du 06/02/1996

Objet : Détermination du circuit et du contenu des déclarations du dossier de bourse et des

opérations de change hors bourse à la Banque d'Algérie.

Annexe n° 2

DÉCLARATIONS DES DOSSIERS DE BOURSE ET OPERATIONS ANNEXES

A. Dossiers de Bourse

1. Circulaire n°27 du 01.01.1966

Cette circulaire fait référence à l'instruction n° 824

2. Note N° 46 du 08.04.1984

Objet : Procédure de présentation à la BCA des dossiers de "couverture" et de "cessions" et mise en place du circuit de transmission des comptes rendus statistiques nécessaires à l'établissement de la balance des paiements.

Référence: Instruction du Ministre des Finances du 21.03.1984

3. Note n° 94/04 aux Intermédiaires Agrées du 02.08.1994

Cette note annule et remplace la note n° 94-01 du 09.01.1994

Objet : Procédure d'introduction des dossiers de bourse auprès de la Banque d'Algérie

B. Opérations Annexes

1. Circulaires n° 33 et 34 du 29.01.1968

Objet : Rapatriements des fonds par la BCA au profit des clients des intermédiaires agréés et rapatriement des fonds par la BCA au profit des établissements non intermédiaires agréés.

Cette circulaire fait référence à l'Instruction 824 du 05.11.1959

2. Circulaire n°27 du 01.01.1966

3. Circulaire n°36 DU 30.12.1968

Objet : Modification de la procédure de transmission des comptes rendus d'opérations de recouvrement du papier sur l'étranger confié à la Banque d'Algérie.

Cette circulaire fait référence à l'Instruction n° 824 du 05.11.1959

**4. Circulaires n° 27 du 01.01.1966
n° 28 du 21.02.1966
n° 33 du 29.01.1968**

Ces circulaires indiquent l'abrogation de toutes les dispositions antérieures à cette date.

5. Note n° 55 aux Intermédiaires Agréés du 09.07.1986

Objet : Ventilation des opérations réalisées au titre de l'assistance technique et des grands travaux

6. Note n°43/02 du 03.12.2002 aux Intermédiaires Agréés

Objet : Domiciliation des opérations de commerce extérieur

C. Opérations Hors Bourse

a) Avoirs en devises

1. Circulaire n°45 du 02.09.1976

Objet : Soldes des avoirs en devises des intermédiaires agréés chez les correspondants étrangers

b) Comptes CEDAC

1. Circulaire n° 46 du 15.10.1978

Objet : Déclarations statistiques des comptes étrangers en dinars algériens convertibles

2. Note n° 48 du 22.01.1985

Objet : modification du cadre statistique

c) Billets de banque étrangers et chèques de voyage

1. Circulaire n°47 du 04.07.1979

Objet : Déclarations statistiques des mouvements sur billets de banque étrangers

2. Note n° 49 du 22.01.1985

Objet : Déclarations statistiques relatives aux opérations de couverture opérées au titre des chèques de voyage.

3. Notes 48 et 50 du 22.01.1985

Objet : Modification et uniformisation du cadre statistique des opérations sur billets de banque étrangers et sur les comptes étrangers en dinars convertibles.

d) Comptes en devises

1. Circulaire n°48 du 26.07.1983

Objet : Suivi statistique des comptes devises des nationaux résidents à l'étranger ou ayant résidé à l'étranger

Référence : Arrêté du Ministère des Finances n°31/83 du 19.02.1983

2. Note méthodologique n° 51 aux Intermédiaires Agréés du 29/10/1997

Objet : Déclarations statistiques relatives aux comptes en devises convertibles

e) Dette extérieure

1. Note aux banques n° 32 du 31.12.1973

Objet : Cadre statistique permettant l'incorporation de l'information sur la dette extérieure dans la Balance des Paiements

Référence : Instruction n°36 DTCA/MFD du 29.06.1973

f) Hydrocarbures

1. Circulaire n° 38 du 31.10.1969 aux Intermédiaires Agréés

Objet : Modification des règles d'envoi à la BCA "service statistiques et balance des paiements" des comptes rendus d'opérations avec l'étranger se rapportant aux rapatriements des sociétés exportatrices d'hydrocarbures.

Référence : instruction n° 824 du 5.11.1959 et circulaire n° 27

VI. GLOSSAIRE

A

Accords de Paiement Internationaux – Les Accords de paiements internationaux sont des accords qui se font entre Banques Centrales de deux pays différents permettant de faciliter les échanges et les transactions, lorsque l'une des deux parties ou les deux parties à la fois n'ont pas suffisamment de ressources en monnaies convertibles pour assurer leurs échanges dans les conditions normales du marché.

Actifs Financiers – Les actifs financiers englobent tous les contrats financiers souscrits entre unités institutionnelles. Les actifs financiers sont définis comme une sous-catégorie d'actifs économiques. Parmi les actifs financiers, on retrouve l'Or monétaire et DTS, les dépôts, les titres et actions, toutes les catégories de crédits...

Administration Centrale – C'est un type particulier d'entité juridique, instituée par décision politique, qui exerce un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles. Elle est chargée de fournir des biens et services à l'ensemble de la collectivité ou aux ménages à partir des recettes fiscales et d'autres revenus, de redistribuer ces derniers au moyen de transfert et de s'engager dans la production non-marchande. L'essentiel de l'Administration Centrale est composé de l'Etat et des établissements publics.

Agrégation – C'est le principe général régissant la communication des données servant de base à l'élaboration des statistiques monétaires et financières. Elle consiste à faire la somme des données de stocks et de flux de toutes les unités institutionnelles d'un même secteur.

Agrégat Monétaire – L'agrégat de monnaie se compose des moyens de paiement et des actifs financiers considérés comme proches substituts des moyens de paiement. A ce jour, l'agrégat de monnaie le plus significatif est la masse monétaire (M2) qui représente l'agrégat de base de la situation monétaire.

Il regroupe la monnaie fiduciaire en circulation en dehors des banques commerciales, les dépôts à vue, les dépôts sur livrets et les dépôts à terme en monnaie nationale ou en devises étrangères détenues par les agents non financiers auprès des banques.

Avoirs Extérieurs – ils regroupent, notamment les liquidités internationales et d'autres actifs financiers émis par des non-résidents.

Avoirs en DTS – Il s'agit d'avoirs de réserves internationaux créés par le Fonds Monétaire International « FMI » et alloués à ses pays membres pour compléter les réserves officielles dont ils disposent déjà. Ce sont des avoirs qui font partie des réserves nettes de change.

Autres Institutions de Dépôts – Il s'agit d'un sous-secteur du secteur des sociétés financières et qui comprend toutes les sociétés et quasi-sociétés financières résidentes qui ont pour principale fonction d'assurer l'intermédiation financière et qui ont le pouvoir d'émission de passif entrant dans l'agrégat monétaire M2 (c'est à dire les institutions financières qui reçoivent des dépôts).

Autres Sociétés Financières – Les autres sociétés financières regroupent, d'après le Manuel des Statistiques Monétaires et Financières « MSMF » publié par le FMI en 2000, tous les sous-secteurs des sociétés d'assurance et de fonds de pensions, des autres intermédiaires financiers et des auxiliaires financiers.

B

Balance de Paiements – La balance des paiements est un état statistique qui reprend selon une présentation systématique et pour une période donnée, l'ensemble des transactions économiques d'une économie avec le reste du monde.

Banque d'Algérie – C'est un établissement national doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière. Elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers. Elle est donc régie par la législation commerciale.

Banques Créatrices de Monnaie – Il s'agit de toutes les institutions financières autres que les autorités monétaires dont le passif est constitué en partie de dépôts payables à vue et transférables (par chèques ou les autres moyens utilisés pour effectuer des paiements). Ce sous-secteur regroupe toutes les institutions exerçant les activités de banques commerciales et exclut les institutions financières ne collectant pas de dépôts à vue transférables.

Base Monétaire – Elle se compose des passifs de la Banque Centrale qui comprend le numéraire émis par la Banque Centrale, les dépôts des autres institutions de dépôts auprès de la Banque Centrale et leurs avoirs en monnaie nationale.

Biens – Les biens comprennent les marchandises générales, le travail à façon et avitaillement.

C

Compte de Capital et d'Opérations Financières – Ce compte comporte deux principales composantes – le compte de capital et le compte des opérations financières. La définition des composantes de ce compte est présentée dans la méthodologie exposée précédemment.

Compte de Transactions Courantes – Sont incluses dans ce compte toutes les transactions portant sur des valeurs économiques (autres que des actifs financiers) entre entités résidentes et non-résidentes. On y inscrit aussi les contreparties des valeurs économiques courantes qui sont fournies ou acquises sans réciprocité.

Consolidation – La consolidation consiste à éliminer les stocks et les flux entre les unités institutionnelles lorsque celles-ci sont regroupées et utilisées à des fins des statistiques monétaires et financières, concept qui ne doit pas être confondu avec l’*Agrégation*.

Créances sur les Banques – Ce sont les créances sur les banques nationales sous formes de dépôts, de prêts (sur le marché monétaire) et des comptes de recouvrement. Pour les créances de la Banque Centrale sur les banques créatrices de monnaie.

Créances sur l’Etat – Ce sont tous les engagements financiers directement contractés par l’administration centrale, les administrations locales, la sécurité sociales et les associations sans but lucratif.

Crédits à l’Economie – Il s’agit de la somme des créances des banques créatrices de monnaie et de la Banque centrale sur le reste de l’économie intérieure.

D

Dépôts de l’Administration Centrale – Il s’agit de tous les dépôts de l’administration centrale, que ce soit des dépôts en numéraire ou des dépôts sous forme d’émission de bons de trésor ou d’obligations d’Etat. Ces dépôts peuvent être auprès des banques ou auprès de la Banque Centrale.

Dépôts du FMI – Il s’agit des dépôts du FMI auprès de la Banque Centrale.

DTS – Droit de Tirage Spéciaux, monnaie du Fonds Monétaire International « FMI ».

E

Engagements Extérieurs – comprennent toutes les obligations financières contractées par les banques créatrices de monnaie ou de la Banque d’Algérie à l’égard des non-résidents, quelle que soit l’unité monétaire en laquelle elles sont libellées ou payables.

F

Flux – Les flux sont représenté par des opérations (créations, liquidation ou transmission d’actifs et passifs financiers), de réévaluation (variation des actifs ou passifs financiers par l’effet prix ou taux de change) et des autres changements d’actifs (changement de classement d’actifs).

Fonds Monétaire International « FMI » - Institution monétaire et financière intergouvernementale fondée sur la coopération. Ses politiques et activités sont régies par une charte constitutive dénommée Statuts. Le FMI se distingue des autres organisations intergouvernementales par l’ensemble des fonctions régulatrices consultatives et financières qu’il exerce. Il dispose d’une vaste réserve de ressources dans laquelle il peut puiser pour aider ses

pays membres à corriger un déséquilibre temporaire de leur balance des paiements.

I

Institutions de Crédit Non-résidents – Il s’agit de toutes les banques non-résidentes qui exercent avec les banques résidentes des activités bancaires et financières. Elles comprennent les correspondants bancaires non-résidents confrères chez lesquels l’institution déclarante place ses fonds ou possède des comptes de trésorerie qui lui permettent d’effectuer ses opérations de dépôts ou de retrait de fonds, les banques centrales étrangères, les organismes bancaires et financiers internationaux, les postes et Trésors publique étrangers, les sièges (à l’étranger) des établissements de crédit étrangers ayant des succursales en Algérie, les succursales à l’étranger des banques et établissements financiers algériens et toute autre entreprise qui, à l’étranger, effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque.

Institutions de Dépôts – Les institutions de dépôts regroupent la Banque Centrale et les autres institutions de dépôts.

Institutions Financières Sans But Lucratifs au Service des Ménages « ISBLSM » – ce sont des entités juridiques ou sociales qui produisent des biens et des services mais ne procurent pas de bénéfices ou de gains financiers aux unités qui les contrôlent. Elles constituent un secteur distinct qui inclut principalement :

- Les associations de personnes qui fournissent des services à leurs membres (Syndicats professionnels, comités d’entreprises, associations culturelles et professionnelles, associations de consommateurs, parties politiques, clubs sportifs, ...).
- Les organismes charitables et philanthropiques (associations religieuses, associations d’entraide et de bienfaisance, croissant rouge, ...).
- Les organismes de sécurité sociale.

Instruments Financiers – Les instruments financiers se répartissent en deux catégories :

- Les instruments financiers les plus liquides sont ceux qui peuvent être échangés à vue et au pair – c’est à dire sans pénalité financière – contre tout autre instrument financier ou contre des biens et services non financiers. Ces instruments financiers constituent les moyens de paiement de l’économie.
- La deuxième catégorie d’instruments financiers est constituée des proches substituts des moyens de paiement.

Investissement Direct – L’investissement direct désigne tout apport effectué par un investisseur afin d’acquérir un intérêt durable dans une entreprise. Cette entreprise créée, peut être dotée ou non d’une personnalité morale distincte de la maison mère (cas du partenariat ou de l’association).

Investissement de Portefeuille – Ce poste regroupe les titres de participation et autres titres de créances (obligations et emprunts). Par convention, figure également dans cette rubrique les investissements directs

étrangers quand la part de l'investisseur est inférieure à 10% du capital.

L

Liquidité – Un actif financier est dit liquide lorsqu'il peut être rapidement vendu à un prix égal à sa valeur de marché ou s'en rapprochant.

M

Ménages – Le secteur des ménages est composé de personnes physiques, de famille ou autres groupes de personnes. Les ménages peuvent exercer une activité de production.

Monnaie au Sens Large – Dans le nouvel Manuel des Statistiques Monétaires et Financières publié par le FMI, la notion d'agrégat monétaire (M2 en Algérie) a été remplacé par le concept de monnaie au sens large. Ainsi, la distinction entre monnaie et quasi-monnaie n'est plus utilisée.

O

Or Monétaire – L'or monétaire est exclusivement l'or que détiennent la Banque Centrale ou l'administration centrale comme composante des réserves officielles.

P

Position Extérieure Globale « PEG » – Il s'agit d'une situation en stock qui reprend l'ensemble des encours d'avoirs et engagements financiers déjà inscrits dans la balance des paiements.

Position de Réserve – Ce sont des réserves faisant partis des réserves officielle d'un pays et sont considérées comme portant sur les avoirs de réserves bruts dudit pays et qui correspondent à l'utilisation conditionnelle des ressources du FMI. Ce poste reprend la variation des créances et engagements de notre quote-part auprès du FMI en DTS et en monnaie nationale.

Q

Quasi-Monnaie – Rentrant dans la définition de la monnaie au sens large, il s'agit de tous les instruments de paiement qui ne sont pas facilement transformable en liquidité, c'est à dire les dépôts à terme et dépôts d'épargne.

R

Réévaluation – Il s'agit d'un flux financier auquel donne lieu les variations du prix des actifs et passifs financiers ou les variations des taux de changes qui influent sur la valeur en monnaie nationale des actifs et passifs financiers libellés en monnaie étrangère.

Revenu – Les revenus, (intérêts et commissions) en tant que contrepartie d'alimentation en facteurs de production, sont classés, selon la nature des capitaux concernés. Leurs définitions sont présentées dans la méthodologie

d'élaboration de la balance des paiements exposée précédemment.

S

Sectorisation – La sectorisation des unités institutionnelles consiste à cerner les différents secteurs de l'ensemble de l'économie. L'objectif principal est de cerner les secteurs créateurs de monnaie et les secteurs détenteurs de monnaie afin de retracer les créances des sociétés financières sur chacun des autres secteurs. Les critères utilisés pour faciliter la sectorisation sont les fonctions, les objectifs et les comportements économiques des différentes unités institutionnelles.

Situation Monétaire – Il s'agit d'une consolidation de la situation de la Banque Centrale et celle des Banques de Dépôts faisant ainsi apparaître l'agrégat monétaire et ces principales contreparties.

Services – Comprennent tous les services internationaux inscrits dans la balance des paiements. Les différents services sont définis dans la méthodologie d'élaboration de la balance des paiements exposée précédemment.

Statistiques Monétaires – Les statistiques monétaires recouvrent les données de stocks et de flux sur les actifs et passifs du secteur des sociétés financières.

Statistiques Financières – Les statistiques financières englobent tous les stocks et flux des actifs et passifs de l'ensemble de l'économie.

T

Transferts Courants – Ce Compte recense les transferts de propriétés des ressources réelles ou financières n'ayant pas de contreparties économiques.

U

Unité Institutionnelle – Elle peut être définie comme une entité économique qui est capable de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans les activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités. On retrouve les sociétés financières, les administrations publiques, les sociétés non financières, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages.

بنك الجزائر

BANQUE D'ALGERIE

BANK OF ALGERIA

38, avenue Franklin Roosevelt, Alger – ALGERIE –

Tél : (213-21) 23 00 23 / 23 00 53 --- Télex : 66.499

Site Internet : <http://www.bank-of-algeria.dz>